

# **CONFERENCE DES ÉCOLES DE JOURNALISME (CEJ)**

## **Ils veulent devenir journalistes : qui sont-ils ?**

### **Analyse des données sur les candidats à cinq formations : CUEJ, EJCAM, EJDG, IJBA, IPJ**

**Sexe,  
âge,  
origine géographique,  
nationalité,  
origine sociale,  
niveau de diplôme,  
filières d'études,  
classes préparatoires aux concours,  
niveau de bourses d'enseignement supérieur.**

**Edith Rémond  
septembre 2014**

## CONFERENCE DES ÉCOLES DE JOURNALISME (CEJ)

### Ils veulent devenir journalistes : qui sont-ils ?

#### Analyse des données sur les candidats à cinq formations : CUEJ, EJCAM, EJDG, IJBA, IPJ

L'étude qui suit a été initiée et conduite dans le cadre de la Conférence des Ecoles de Journalisme (CEJ), association qui regroupe les quatorze formations au journalisme actuellement reconnues par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Journalistes (CPNEJ)<sup>1</sup>.

Elle vise à préciser nos connaissances sur :

- les caractéristiques des populations qui souhaitent exercer le métier de journaliste,
- les effets de nos procédures de sélection.

Les données analysées sont celles du recrutement 2013.

Cinq écoles participent à cette étude : le CUEJ de Strasbourg, l'EJCAM de Marseille, l'EJDG de Grenoble, l'IJBA de Bordeaux et l'IPJ de Paris. Elles ont harmonisé une partie des questions posées aux candidats dans leurs dossiers de recrutement et la grille de saisie des réponses.

Les données collectées sur les candidats portent sur :

- leur sexe,
- leur âge,
- leur origine géographique,
- leur nationalité,
- leur origine sociale (profession du père),
- leur niveau de diplôme,
- les disciplines qu'ils étudiaient au moment de leur candidature,
- le suivi éventuel de classes préparatoires aux concours d'écoles de journalisme,
- la proportion de boursiers de l'enseignement supérieur et les niveaux de bourses<sup>2</sup>.

L'analyse des données a été menée au stade de la candidature, de l'admissibilité (après les épreuves écrites au sein de chaque école) et de l'admission (après un ou plusieurs entretiens oraux au sein de chaque école).

---

<sup>1</sup> Les 14 formations au journalisme actuellement reconnues par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Journalistes (CPNEJ) et inscrites à ce titre dans la convention collective des journalistes sont : le CELSA (Paris), le CFJ (Paris), le CUEJ (Strasbourg), l'EJC (IUT journalisme de Cannes), l'EJCAM (Marseille), l'EJDG (Grenoble), l'EJT (Toulouse), l'EPJT (IUT journalisme Tours), l'ESJ (Lille), l'IFP (Paris), l'IJBA (Bordeaux), l'IPJ (Paris), l'IUT journalisme de Lannion, Sciences Po Paris.

<sup>2</sup> On trouvera en annexe 1 page 61 le cahier des charges de la saisie des données.

## SOMMAIRE

	Page
<b>1 La population des candidats</b>	
Répartition des 1505 candidats à une ou plusieurs formations :	
Par sexe	6
Par âge	7
Par régions	9
Par nationalités	9
Par origine sociale	10
Par niveau de diplôme	12
Par disciplines d'études antérieures	14
Préparations aux concours des écoles de journalisme	16
Candidats boursiers et niveaux de bourses d'études	17
<b>2 La population des admissibles</b>	
Répartition des 445 admissibles à une ou plusieurs formations :	
Par sexe	18
Par âge	19
Par régions	21
Par nationalités	21
Par origine sociale	22
Par niveau de diplôme	24
Par disciplines d'études antérieures	26
Préparations aux concours des écoles de journalisme	28
Candidats boursiers admissibles et niveaux de bourses	29
<b>3 La population des admis</b>	
Répartition des 137 admis à une ou plusieurs formations :	
Par sexe	30
Par âge	31
Par régions	33
Par nationalités	33
Par origine sociale	35
Par niveau de diplôme	37
Par disciplines d'études antérieures	39
Préparations aux concours des écoles de journalisme	41
Candidats boursiers admis et niveaux de bourses	42
<b>4 Répartition de l'ensemble des candidats aux cinq écoles aux différentes étapes du recrutement</b>	
Par sexe	43
Par âge	45
Par origine géographique	48
Par nationalité	49
Par origine sociale	50

Par niveau de diplôme	52
Par disciplines d'études antérieures	55
Par classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme	58
Proportion de boursiers	59
<b>Annexe 1</b> : Cahier des charges de la saisie des données étudiées	61
<b>Annexe 2</b> : Les épreuves de recrutement des cinq formations en 2013	66
Modalités de recrutement pour les candidats étrangers	70



## 1 La population des candidats

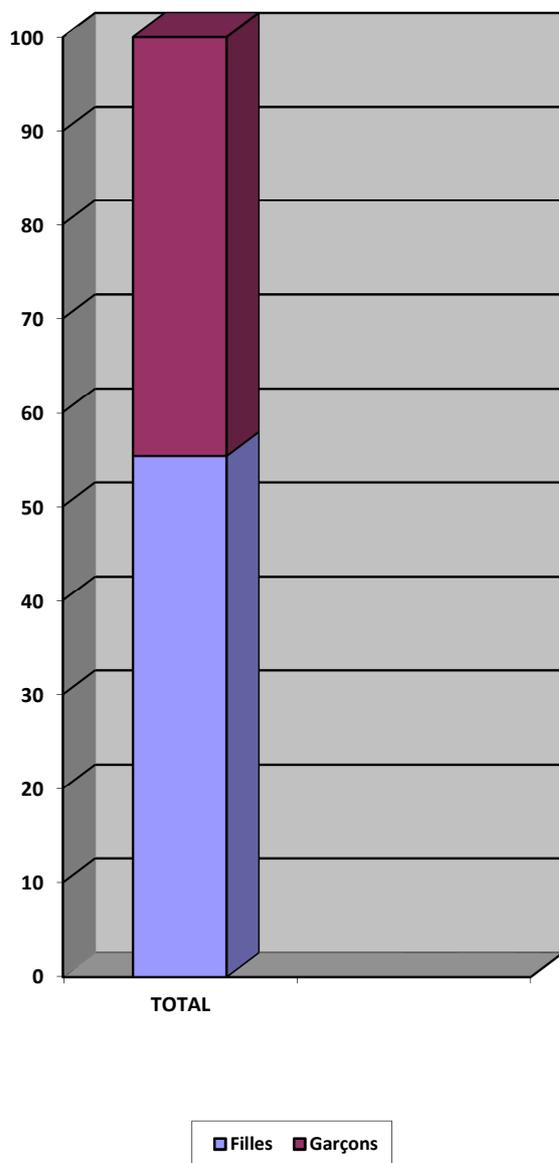
Nous avons constitué, pour l'étudier, une base de données des candidats aux cinq formations, soit en réalité 1505 candidats qui se présentent à une ou plusieurs de ces cinq écoles.

Ces 1505 candidats présentent les caractéristiques suivantes :

### Répartition par sexe

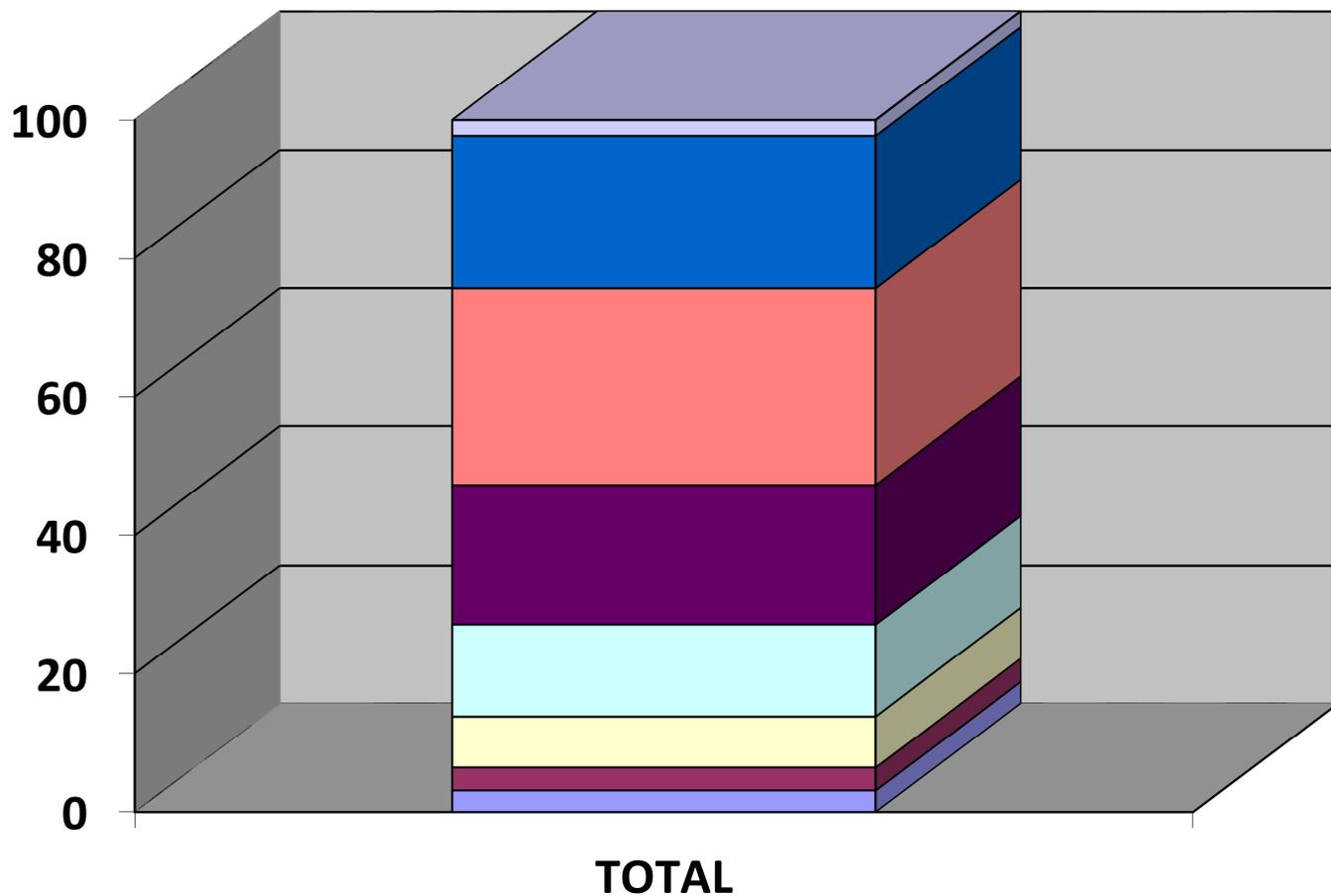
Filles : 833 soit 55.35% des candidats

Garçons : 672 soit 44.65% des candidats



## Répartition par âge :

<b>Nés en 1986 et avant</b>	47 3.12 %
<b>Nés en 1987</b>	50 3.32 %
<b>Nés en 1988</b>	111 7.38 %
<b>Nés en 1989</b>	200 13.29 %
<b>Nés en 1990</b>	303 20.13 %
<b>Nés en 1991</b>	428 28.44 %
<b>Nés en 1992</b>	332 22.06 %
<b>Nés en 1993</b>	34 2.26%
<b>Nés après 1993</b>	0



## Répartition par régions :

<b>Alsace</b>	55	3.65%
<b>Aquitaine</b>	165	10.96%
<b>Auvergne</b>	17	1.13%
<b>Basse Normandie</b>	19	1.26%
<b>Bourgogne</b>	19	1.26%
<b>Bretagne</b>	61	4.05%
<b>Centre</b>	28	1.86%
<b>Champagne</b>	13	0.86%
<b>Corse</b>	0	-
<b>France Comté</b>	9	0.60%
<b>Haute Normandie</b>	16	1.06%
<b>Ile de France</b>	527	35.02%
<b>Languedoc Roussillon</b>	37	2.46%
<b>Limousin</b>	9	0.60%
<b>Lorraine</b>	56	3.72%
<b>Midi Pyrénées</b>	46	3.06%
<b>Nord</b>	55	3.65%
<b>Pays de Loire</b>	57	3.79%
<b>Picardie</b>	20	1.33%
<b>Poitou Charente</b>	46	3.06%
<b>Provence Côte d'Azur</b>	84	5.58%
<b>Rhône Alpes</b>	145	9.63%
<b>DOM-TOM</b>	3	0.20%
<b>Etrangers<sup>3</sup></b>	18	1.20%

## Répartition par nationalités :

<b>Français</b>	<b>1488</b>
<b>Etrangers européens : 8</b>	Belge Britannique 2 Bulgares Italie Luxembourg 2 Portugal
<b>Etrangers non européens : 9</b>	Cameroun Comores Congo Cote d'ivoire Djibouti 2 Maroc Suisse Turquie

<sup>3</sup> Pour les différentes modalités de recrutement des étudiants étrangers, éventuellement distinctes du concours général d'entrée, voir page 70.

## Répartition par origine sociale<sup>4</sup> :

<b>Origine populaire<sup>5</sup></b>	211	14.02%
<b>Origine intermédiaire<sup>6</sup></b>	425	28.24%
<b>Origine supérieure<sup>7</sup></b>	635	42.19%
<b>Origine enseignant<sup>8</sup></b>	93	6.18%
<b>Inconnu ou père décédé</b>	141	9.37%

---

<sup>4</sup> A titre comparatif, en 2011 la population française de 15 ans et plus était répartie comme suit :

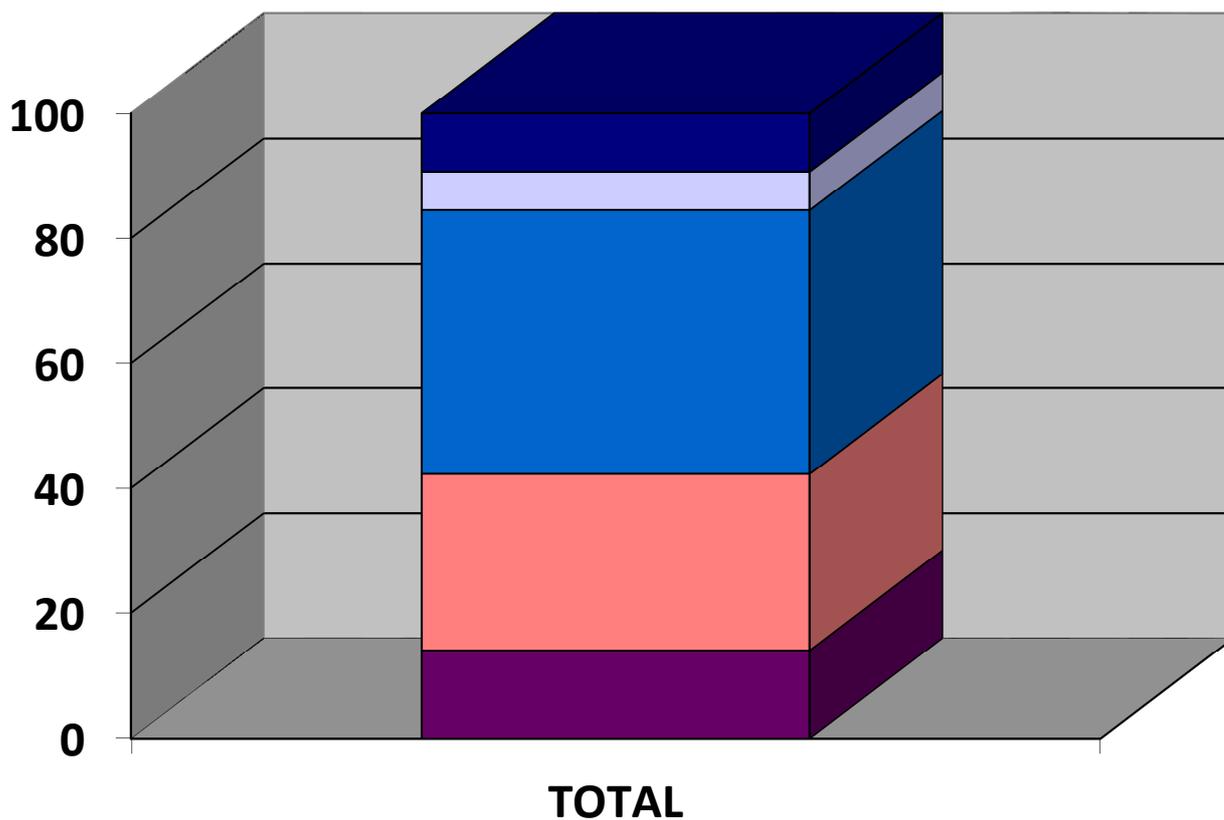
- origine populaire : 27.2%
- origine intermédiaire : 45.7%
- origine supérieure : 11.4%
- origine enseignant : 3.4%
- élèves, étudiants, personnes sans activité professionnelle de + ou – 60 ans : 12.3%

<sup>5</sup> Origine populaire : profession du père : 10 agriculteur exploitant ou 56 personnels de services directs aux particuliers ou 61 ouvriers qualifiés ou 66 ouvriers non qualifiés ou 69 ouvriers agricoles ou 71 retraités anciens agriculteurs exploitants ou 76 retraités anciens employés et ouvriers ou 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé ou 82 autres personnes sans activité professionnelle.

<sup>6</sup> Origine intermédiaire : profession du père : 21 artisans ou 22 commerçants et assimilés ou 43 professions intermédiaires de la santé et du travail social ou 44 clergé et religieux ou 45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique ou 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ou 47 techniciens ou 48 contremaîtres, agents de maîtrise ou 52 employés civils et agents de service de la fonction publique, aide éducateur ou 53 policiers et militaires ou 54 employés administratifs d'entreprise ou 55 employés de commerce ou 72 retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou 73 retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

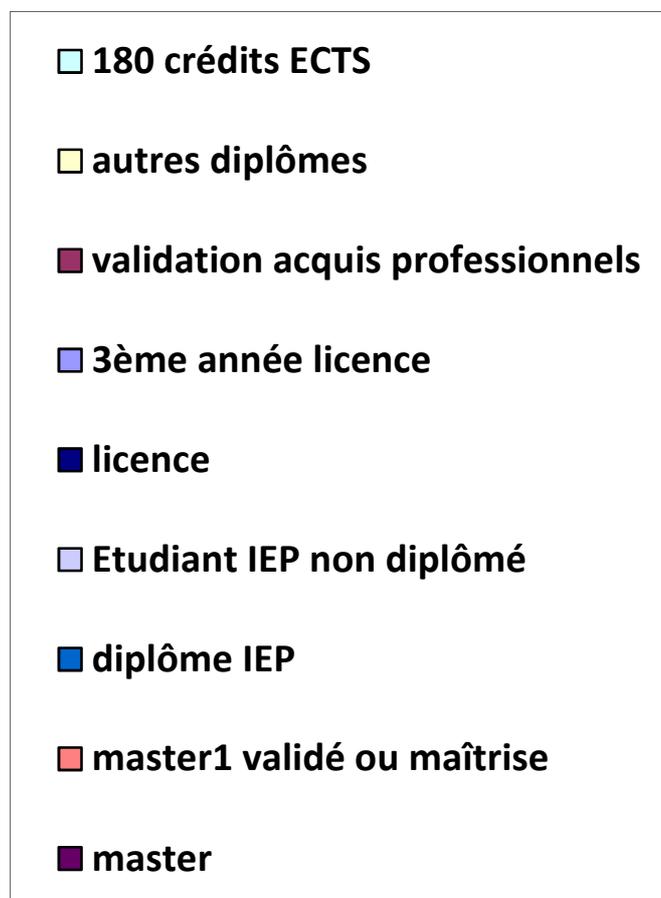
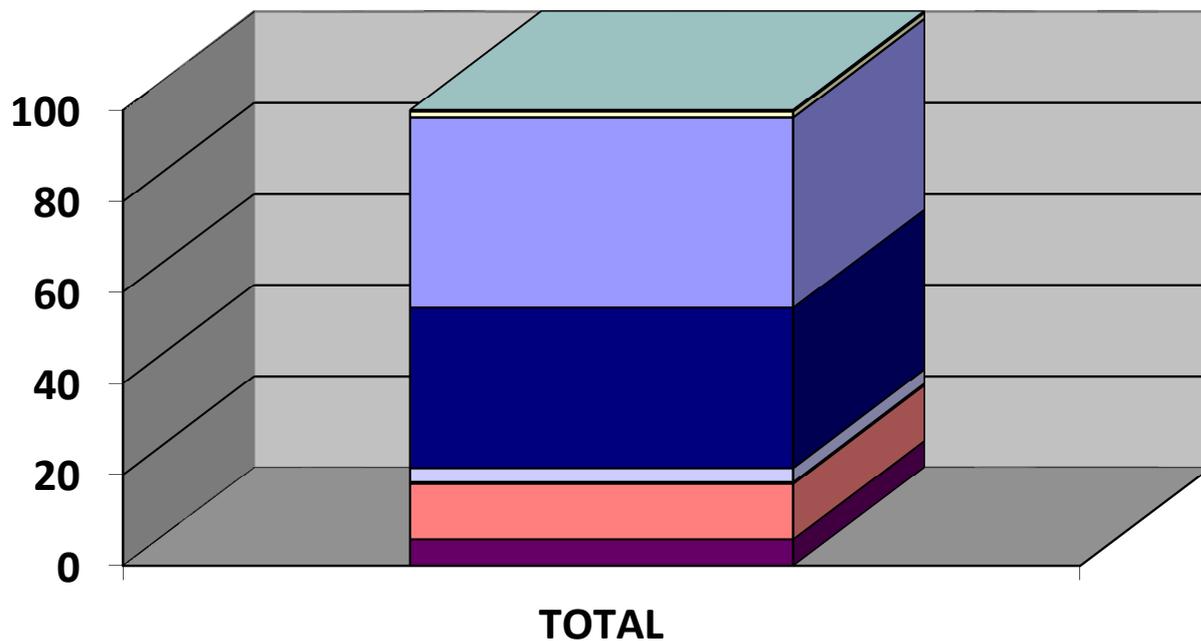
<sup>7</sup> Origine supérieure : profession du père : 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou 31 professions libérales ou 33 cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées ou 35 professions de l'information, des arts et des spectacles ou 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

<sup>8</sup> Origine milieu enseignant : profession du père : 34 professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux ou 42 instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation.



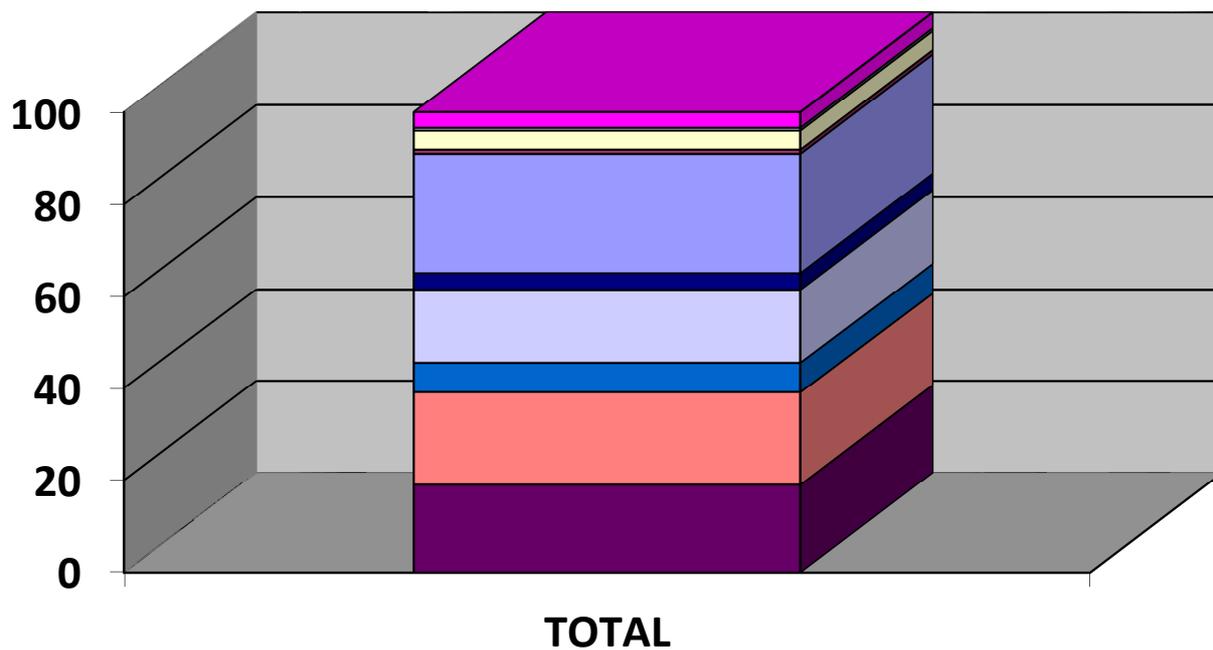
## Répartition par niveau de diplôme :

<b>Doctorat</b>	0
<b>DESS ou DEA</b>	0
<b>Master</b>	87 5.78%
<b>Master1 val. ou maîtrise</b>	183 12.16%
<b>Diplôme IEP</b>	6 0.40%
<b>Etudiant IEP (non diplômé)</b>	47 3.12%
<b>Licence</b>	528 35.08%
<b>3<sup>ème</sup> année licence</b>	629 41.79%
<b>VAP</b>	1 0.07%
<b>Autres diplômes</b>	19 1.26%
<b>180 crédits ECTS</b>	5 0.33%



## Répartition par discipline d'études antérieures :

<b>Information-communication</b>	286 19%
<b>Histoire</b>	302 20.07%
<b>Sciences humaines et sociales</b>	97 6.45%
<b>Droit et sciences politiques</b>	241 16.01%
<b>IEP</b>	54 3.59%
<b>Lettres-Langues-arts</b>	389 25.84%
<b>Sciences dures-ingénierie-santé</b>	14 0.93%
<b>Economie-gestion-commerce</b>	62 4.12%
<b>STAPS</b>	9 0.60%
<b>Autres études</b>	51 3.39%



## **Préparations aux concours des écoles de journalisme (hors candidats exclusivement IPJ<sup>9</sup>):**

297 candidats n'avaient présenté un dossier qu'à l'IPJ qui n'avait pas intégré cette question à son dossier de candidature. Les pourcentages de cette rubrique sont donc calculés sur :  
1505 – 297 = 1208 candidats

<b>Déclarent avoir suivi une préparation aux concours<sup>10</sup></b>	<b>318 26.32%</b>
<b>Téléprépa ESJ Lille</b>	102
<b>Autres prépas</b>	100
<b>Institut Catholique Paris</b>	23
<b>La Chance aux concours (CFJ)</b>	21
<b>Synergie Prépa Aix</b>	20
<b>Prépa@laune CNED</b>	17
<b>Pôle Sup Montpellier</b>	12
<b>ISTH</b>	9
<b>Institut CERES Lyon</b>	9
<b>Cesame Lyon</b>	4
<b>Prépa du CELSA</b>	1

---

<sup>9</sup> L'IPJ n'a pas intégré cette question à son dossier de candidature.

<sup>10</sup> On notera cependant que beaucoup de candidats aux quatre écoles publiques (91 au total) n'ont pas répondu à cette question.

## Candidats boursiers :

<b>NON</b>	1031 68.50%
<b>Pas de réponse</b>	25 1.66%
<b>OUI <sup>11</sup></b>	449 29.83% des candidats <b>30.34% des candidats ayant répondu à la question</b>
<b>0</b>	156 34.74% des boursiers
<b>1</b>	77 17.15% des boursiers
<b>2</b>	39 8.69% des boursiers
<b>3</b>	32 7.13% des boursiers
<b>4</b>	26 5.79% des boursiers
<b>5</b>	55 12.25% des boursiers
<b>6</b>	64 14.25% des boursiers

---

<sup>11</sup> La proportion d'étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur est stable depuis 2001 autour de 30%

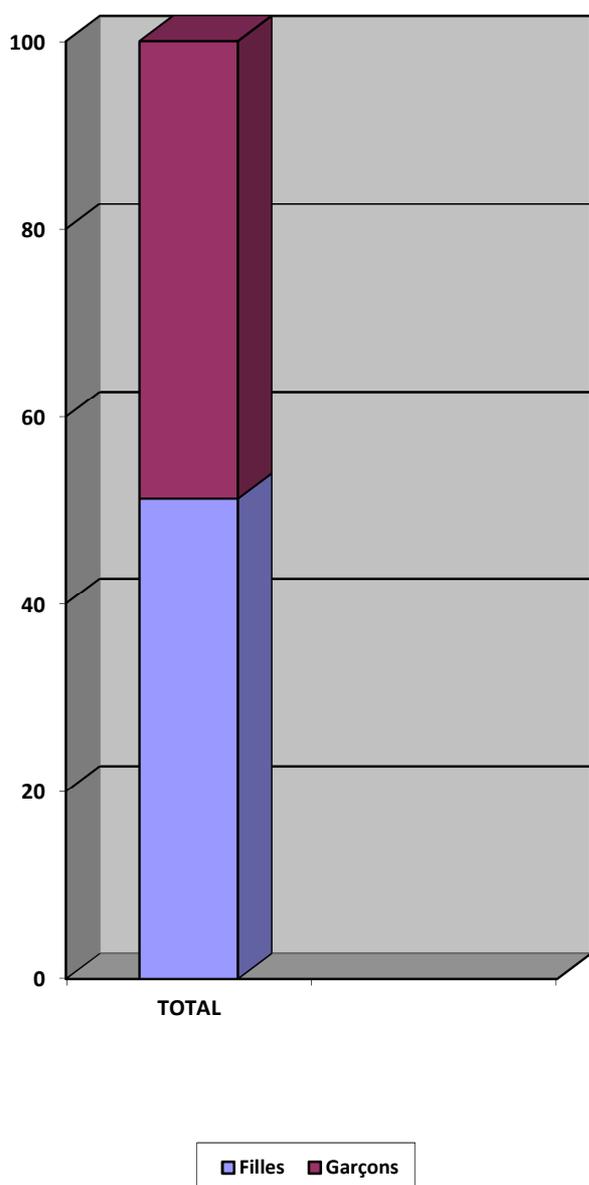
## 2 La population des admissibles

Les 445 admissibles à une ou plusieurs formations présentent les caractéristiques suivantes :

### Répartition des admissibles par sexe

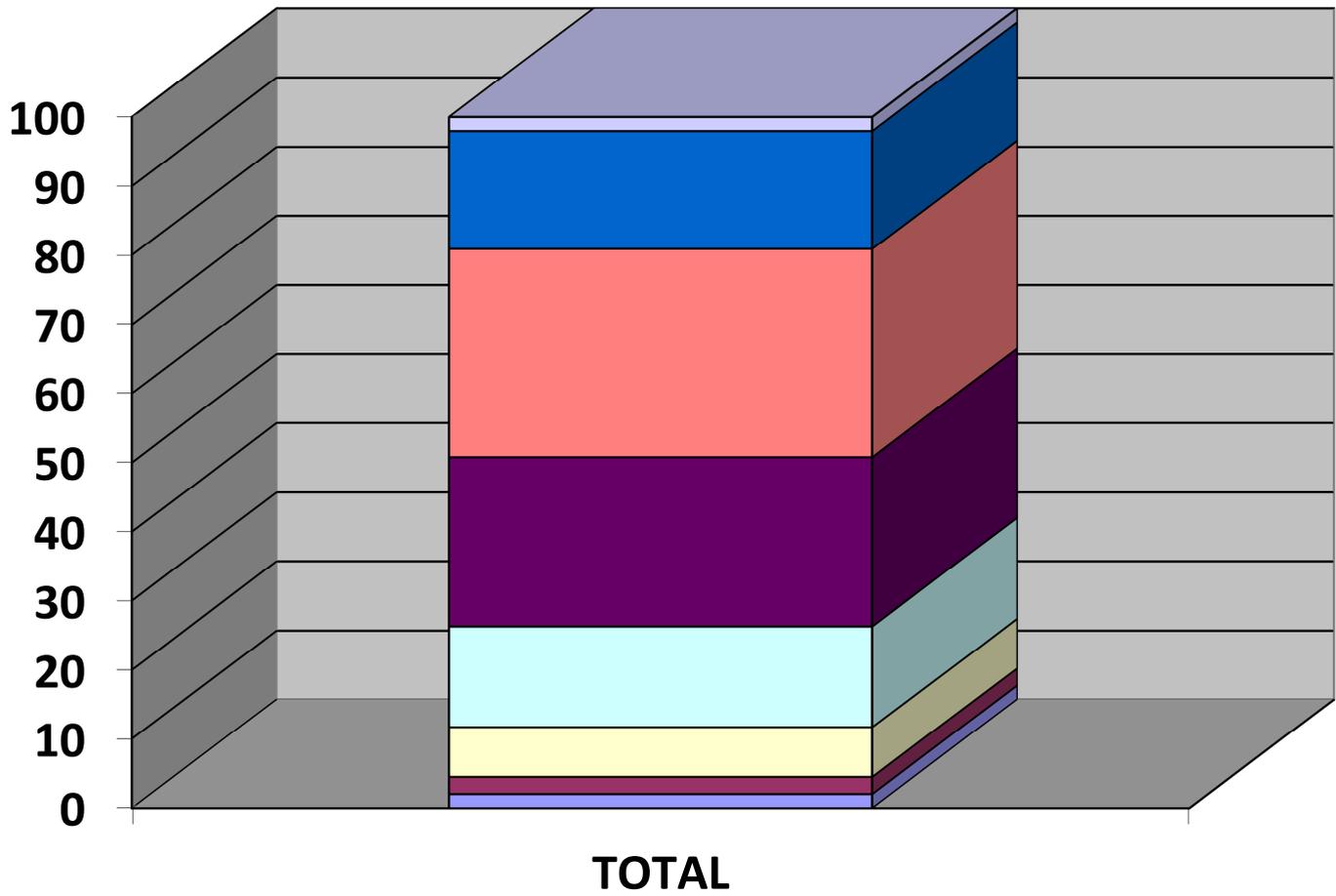
Filles : 228 soit 51.24% des admissibles,  
alors qu'elles constituaient 55.35% des candidats.

Garçons : 217 soit 48.76% des admissibles  
alors qu'ils constituaient 44.65% des candidats.



## Répartition des admissibles par âge :

	<b>Admissibles</b>	<b>Rappel proportions candidats</b>
<b>Nés en 1986 et avant</b>	9 2.02%	3.12 %
<b>Nés en 1987</b>	11 2.47%	3.32 %
<b>Nés en 1988</b>	32 7.19%	7.38 %
<b>Nés en 1989</b>	65 14.61%	13.29 %
<b>Nés en 1990</b>	109 24.49%	20.13 %
<b>Nés en 1991</b>	134 30.11%	28.44 %
<b>Nés en 1992</b>	76 17.08%	22.06 %
<b>Nés en 1993</b>	9 2.02%	2.26%
<b>Nés après 1993</b>	0	0



■ Nés en 1993	■ Nés en 1992	■ Nés en 1991
■ Nés en 1990	■ Nés en 1989	■ Nés en 1988
■ Nés en 1987	■ Nés en 1986 et avant	

## Répartition des admissibles par régions :

	<b>Admissibles</b>	<b>Proportions admissibles</b>	Rappel proportions candidats
<b>Alsace</b>	21	4.72%	3.65%
<b>Aquitaine</b>	35	7.87%	10.96%
<b>Auvergne</b>	5	1.12%	1.13%
<b>Basse Normandie</b>	5	1.12%	1.26%
<b>Bourgogne</b>	5	1.12%	1.26%
<b>Bretagne</b>	24	5.39%	4.05%
<b>Centre</b>	3	0.67%	1.86%
<b>Champagne</b>	4	0.90%	0.86%
<b>Corse</b>	0	-	-
<b>France Comté</b>	2	0.45%	0.60%
<b>Haute Normandie</b>	4	0.90%	1.06%
<b>Ile de France</b>	173	38.88%	35.02%
<b>Languedoc Roussillon</b>	14	3.15%	2.46%
<b>Limousin</b>	2	0.45%	0.60%
<b>Lorraine</b>	13	2.92%	3.72%
<b>Midi Pyrénées</b>	14	3.15%	3.06%
<b>Nord</b>	24	5.39%	3.65%
<b>Pays de Loire</b>	11	2.47%	3.79%
<b>Picardie</b>	3	0.67%	1.33%
<b>Poitou Charente</b>	6	1.35%	3.06%
<b>Provence Côte d'Azur</b>	29	6.52%	5.58%
<b>Rhône Alpes</b>	47	10.56%	9.63%
<b>DOM-TOM</b>	0	-	0.20%
<b>Etrangers<sup>12</sup></b>	1	0.22%	1.20%

## Répartition des admissibles par nationalités :

		Rappel nombre des candidats étrangers
<b>Français</b>	<b>445</b> <b>100%</b>	
<b>Etrangers européens</b>	0	8
<b>Etrangers non européens</b>	0	9

<sup>12</sup>Pour les différentes modalités de recrutement des étudiants étrangers, éventuellement distinctes du concours général d'entrée, voir page 70.

## Répartition des admissibles par origine sociale<sup>13</sup> :

	<b>Admissibles</b>	<b>Proportions admissibles</b>	Rappel proportions candidats
<b>Origine populaire<sup>14</sup></b>	52	11.69%	14.02%
<b>Origine intermédiaire<sup>15</sup></b>	106	23.82%	28.24%
<b>Origine supérieure<sup>16</sup></b>	218	48.99%	42.19%
<b>Origine enseignant<sup>17</sup></b>	32	7.19%	6.18%
<b>Inconnu ou père décédé</b>	37	8.31%	9.37%

<sup>13</sup> A titre comparatif, en 2011 la population française de 15 ans et plus était répartie comme suit :

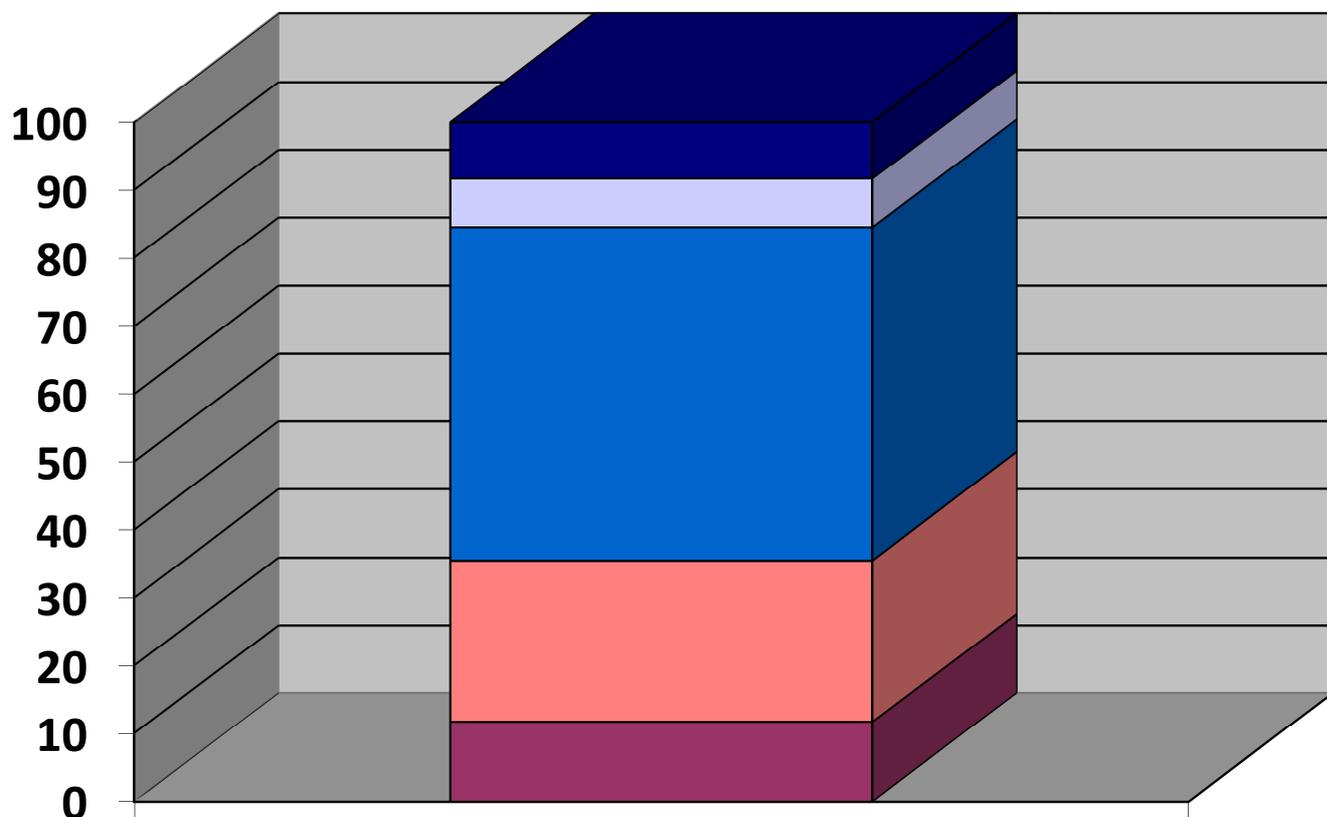
- origine populaire : 27.2%
- origine intermédiaire : 45.7%
- origine supérieure : 11.4%
- origine enseignant : 3.4%
- élèves, étudiants, personnes sans activité professionnelle de + ou – 60 ans : 12.3%

<sup>14</sup> Origine populaire : profession du père : 10 agriculteur exploitant ou 56 personnels de services directs aux particuliers ou 61 ouvriers qualifiés ou 66 ouvriers non qualifiés ou 69 ouvriers agricoles ou 71 retraités anciens agriculteurs exploitants ou 76 retraités anciens employés et ouvriers ou 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé ou 82 autres personnes sans activité professionnelle.

<sup>15</sup> Origine intermédiaire : profession du père : 21 artisans ou 22 commerçants et assimilés ou 43 professions intermédiaires de la santé et du travail social ou 44 clergé et religieux ou 45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique ou 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ou 47 techniciens ou 48 contremaîtres, agents de maîtrise ou 52 employés civils et agents de service de la fonction publique, aide éducateur ou 53 policiers et militaires ou 54 employés administratifs d'entreprise ou 55 employés de commerce ou 72 retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou 73 retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

<sup>16</sup> Origine supérieure : profession du père : 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou 31 professions libérales ou 33 cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées ou 35 professions de l'information, des arts et des spectacles ou 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

<sup>17</sup> Origine milieu enseignant : profession du père : 34 professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux ou 42 instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation.



■ origine populaire

■ origine intermédiaire

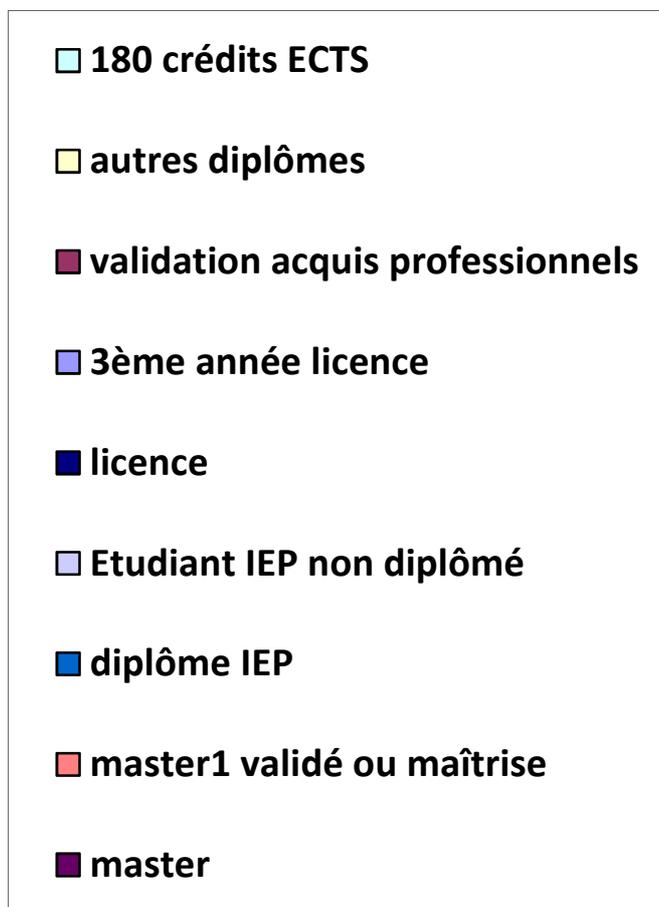
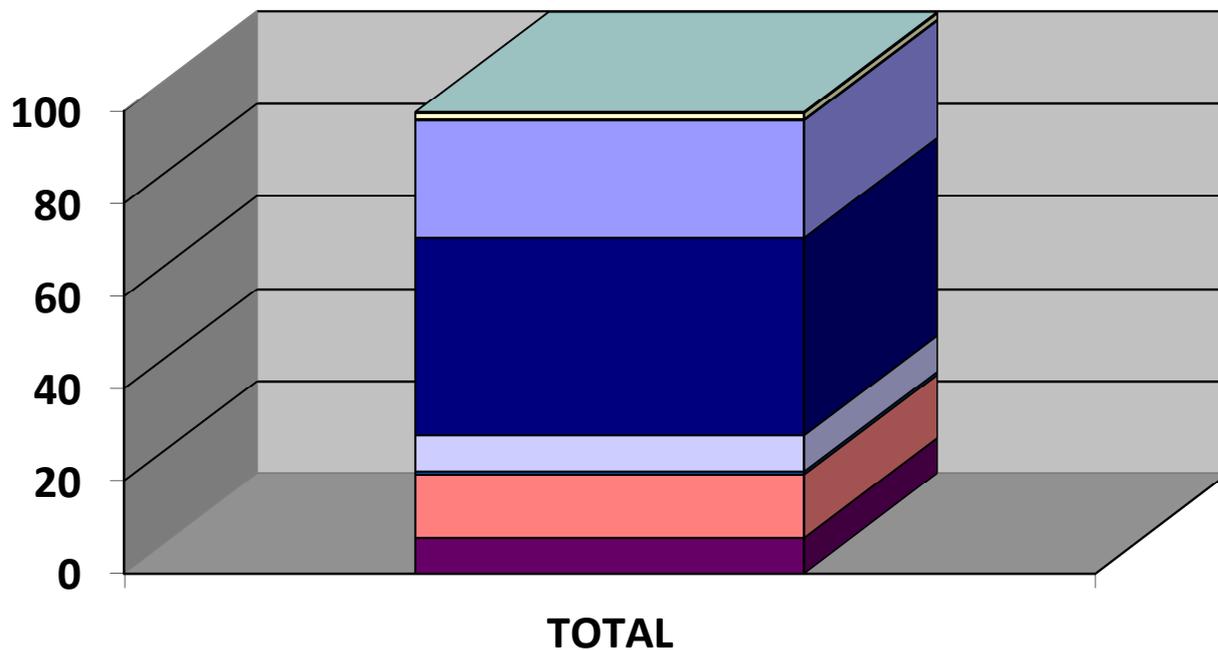
■ origine supérieure

■ origine enseignant

■ inconnu ou père décédé

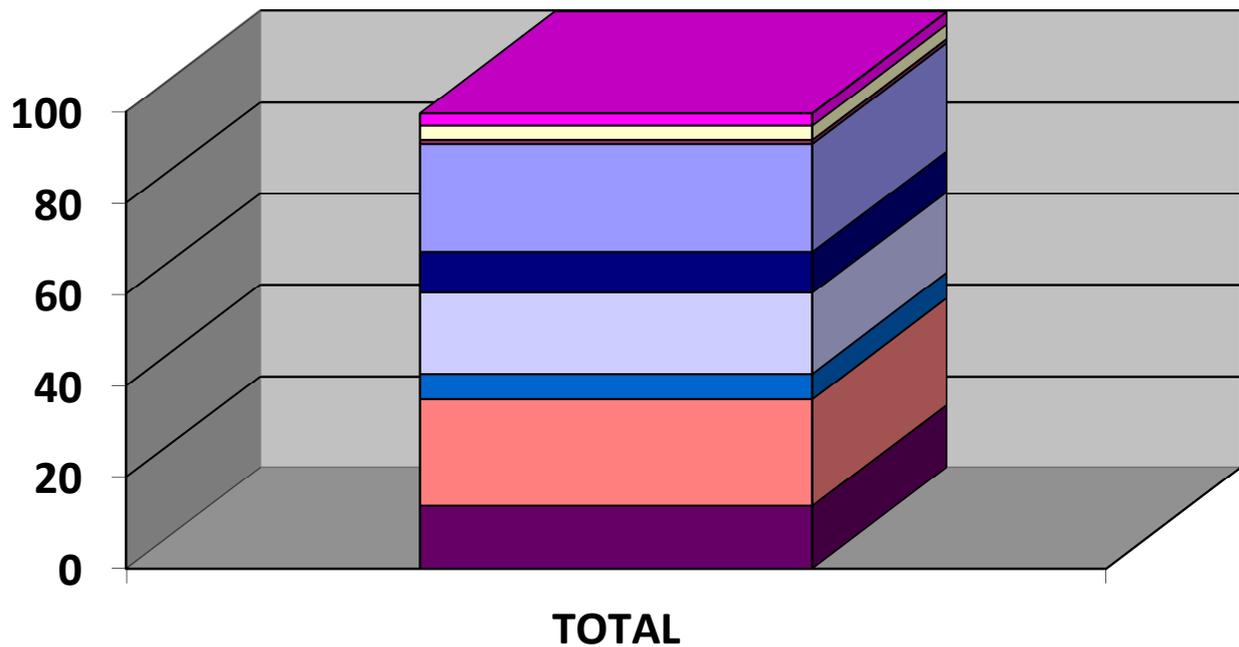
## Répartition des admissibles par niveau de diplôme :

	<b>Admissibles</b>	<b>Proportions admissibles</b>	<b>Rappel proportions candidats</b>
<b>Doctorat</b>	0	0	0
<b>DESS ou DEA</b>	0	0	0
<b>Master</b>	34	7.64%	5.78%
<b>Master1 val. ou maîtrise</b>	61	13.71%	12.16%
<b>Diplôme IEP</b>	3	0.67%	0.40%
<b>Etudiant IEP (non diplômé)</b>	35	7.83%	3.12%
<b>Licence</b>	191	42.73%	35.08%
<b>3<sup>ème</sup> année licence</b>	113	25.39%	41.79%
<b>VAP</b>	1	0.22%	0.07%
<b>Autres diplômes</b>	6	1.34%	1.26%
<b>180 crédits ECTS</b>	1	0.22%	0.33%



## Répartition des admissibles par discipline d'études antérieures :

	<b>Admissibles</b>	<b>Proportions admissibles</b>	Rappel proportions candidats
<b>Information-communication</b>	61	13.65%	19%
<b>Histoire</b>	104	23.37%	20.07%
<b>Sciences humaines et sociales</b>	25	5.59%	6.45%
<b>Droit et sciences politiques</b>	79	17.67%	16.01%
<b>IEP</b>	40	8.95%	3.59%
<b>Lettres-Langues-arts</b>	106	23.71%	25.84%
<b>Sciences dures-ingénierie-santé</b>	4	0.89%	0.93%
<b>Economie-gestion-commerce</b>	14	3.13%	4.12%
<b>STAPS</b>	0	0	0.60%
<b>Autres études</b>	12	2.68%	3.39%



## Préparations des admissibles aux concours des écoles de journalisme (hors candidats exclusivement IPJ<sup>18</sup>):

64 candidats n'étaient admissibles qu'à l'IPJ qui n'avait pas intégré cette question à son dossier de candidature. Les pourcentages de cette rubrique sont donc calculés sur :  
 $445 - 64 = 381$  admissibles

	Admissibles	Rappel données des candidats
<b>Déclarent avoir suivi une préparation aux concours<sup>19</sup></b>	162 <b>42.52%</b>	318 26.32%
<b>Téléprépa ESJ Lille</b>	56	102
<b>Autres prépas</b>	39	100
<b>Institut Catholique Paris</b>	18	23
<b>La Chance aux concours (CFJ)</b>	7	21
<b>Synergie Prépa Aix</b>	13	20
<b>Prépa@laune CNED</b>	10	17
<b>Pôle Sup Montpellier</b>	5	12
<b>ISTH</b>	6	9
<b>Institut CERES Lyon</b>	6	9
<b>Cesame Lyon</b>	2	4
<b>Prépa du CELSA</b>	0	1

<sup>18</sup> L'IPJ n'a pas intégré cette question à son dossier de candidature.

<sup>19</sup> On rappellera cependant que beaucoup de candidats aux quatre écoles publiques (91 au total) n'avaient pas répondu à cette question.

## Candidats boursiers admissibles :

	<b>Admissibles</b>	Rappel données candidats
<b>NON</b>	337 75.73%	1031 68.50%
<b>Pas de réponse</b>	3 0.67%	25 1.66%
<b>OUI</b> <sup>20</sup>	105 23.60% des admissibles  <b>23.76% des admissibles ayant répondu à la question</b>	449 29.83% des candidats  <b>30.34% des candidats ayant répondu à la question</b>
<b>0</b>	42 40.00% des boursiers admissibles	156 34.74% des boursiers
<b>1</b>	14 13.33% des boursiers admissibles	77 17.15% des boursiers
<b>2</b>	12 11.43% des boursiers admissibles	39 8.69% des boursiers
<b>3</b>	5 4.76% des boursiers admissibles	32 7.13% des boursiers
<b>4</b>	9 8.57% des boursiers admissibles	26 5.79% des boursiers
<b>5</b>	7 6.67% des boursiers admissibles	55 12.25% des boursiers
<b>6</b>	16 15.24% des boursiers admissibles	64 14.25% des boursiers

<sup>20</sup> La proportion d'étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur est stable depuis 2001 autour de 30%

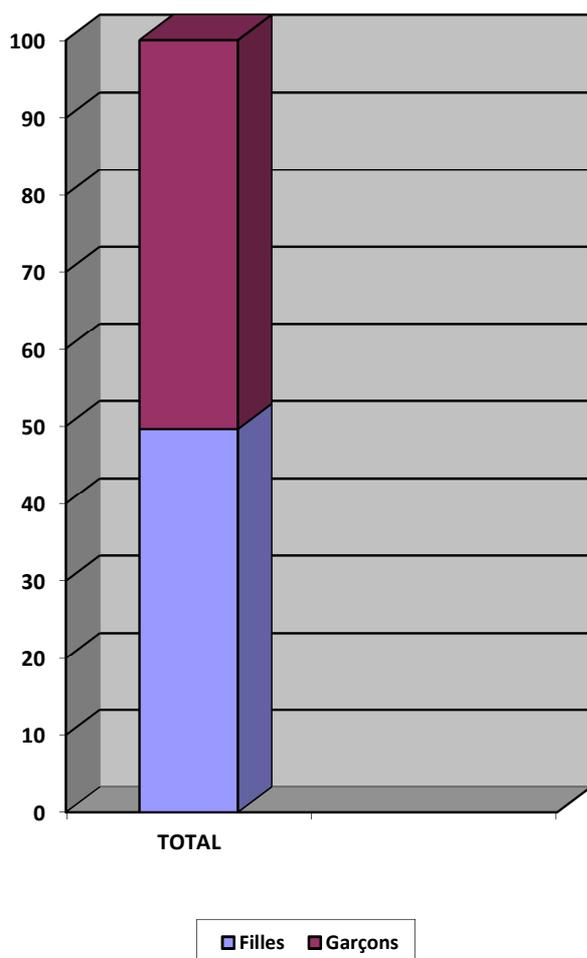
### 3 La population des admis

Les 137 admis à une ou plusieurs formations présentent les caractéristiques suivantes :

#### Répartition des admis par sexe

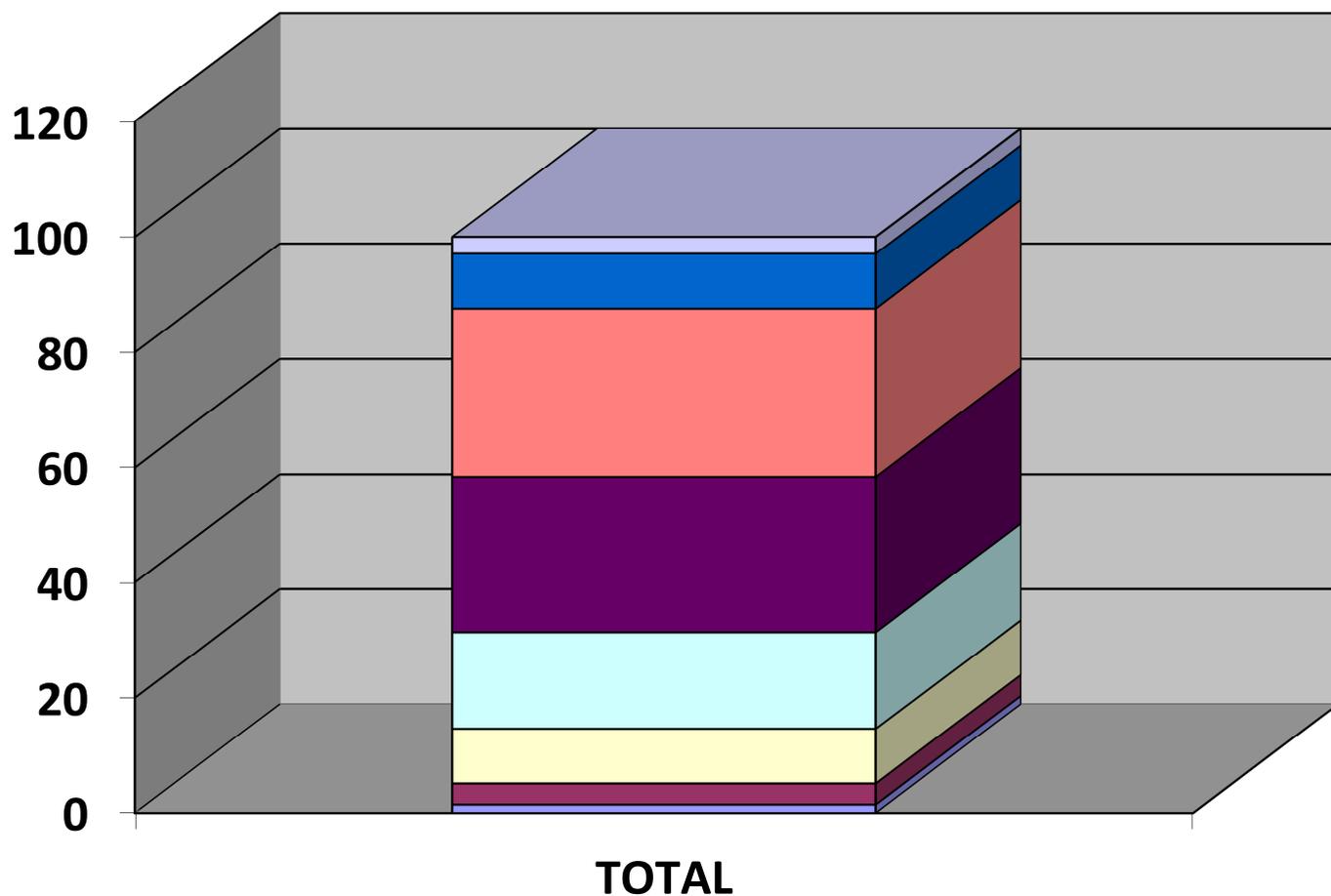
Filles : 68 soit 49.63%  
alors qu'elles constituaient 55.35% des candidats et 50.88 % des admissibles.

Garçons : 69 soit 50.36%  
alors qu'ils constituaient 44.65% des candidats et 49.12% des admissibles.



## Répartition des admis par âge :

	<b>Admis</b>	Rappel proportions admissibles	Rappel proportions candidats
<b>Nés en 1986 et avant</b>	2 1.46%	9 2.27%	47 3.12 %
<b>Nés en 1987</b>	5 3.65%	9 2.27%	50 3.32 %
<b>Nés en 1988</b>	13 9.49%	29 7.30%	111 7.38 %
<b>Nés en 1989</b>	23 16.79%	60 15.11%	200 13.29 %
<b>Nés en 1990</b>	37 27.01%	92 23.17%	303 20.13 %
<b>Nés en 1991</b>	40 29.20%	119 29.97%	428 28.44 %
<b>Nés en 1992</b>	13 9.49%	70 17.63%	332 22.06 %
<b>Nés en 1993</b>	4 2.92%	9 2.27%	34 2.26%
<b>Nés après 1993</b>	0 -	0 -	0 -



## Répartition des admis par régions :

	<b>Admis</b>	<b>Rappel Proportions admissibles</b>	<b>Rappel proportions candidats</b>
<b>Alsace</b>	6 4.38%	5.29%	3.65%
<b>Aquitaine</b>	11 8.03%	8.06%	10.96%
<b>Auvergne</b>	2 1.46%	1.26%	1.13%
<b>Basse Normandie</b>	0 -	1.26%	1.26%
<b>Bourgogne</b>	3 2.19%	1.00%	1.26%
<b>Bretagne</b>	10 7.30%	5.04%	4.05%
<b>Centre</b>	3 2.19%	0.76%	1.86%
<b>Champagne</b>	0 -	0.50%	0.86%
<b>Corse</b>	0 -	-	-
<b>France Comté</b>	1 0.13%	0.50%	0.60%
<b>Haute Normandie</b>	2 1.46%	1.00%	1.06%
<b>Ile de France</b>	46 33.58%	35.77%	35.02%
<b>Languedoc Roussillon</b>	6 4.38%	3.24%	2.46%
<b>Limousin</b>	1 0.13%	0.50%	0.60%
<b>Lorraine</b>	3 2.19%	3.02%	3.72%
<b>Midi Pyrénées</b>	4 2.92%	3.24%	3.06%
<b>Nord</b>	10 7.30%	5.79%	3.65%
<b>Pays de Loire</b>	3 2.19%	3.02%	3.79%
<b>Picardie</b>	1 0.13%	0.76%	1.33%
<b>Poitou Charente</b>	2 1.46%	1.26%	3.06%
<b>Provence Côte d'Azur</b>	7 5.11%	7.30%	5.58%
<b>Rhône Alpes</b>	15 10.95%	11.08%	9.63%

<b>DOM-TOM</b>	1 <sup>21</sup> 0.13%	-	0.20%
<b>Etrangers<sup>22</sup></b>	0 -	0.25%	1.20%

Ces données seront cartographiées ultérieurement.

## **Répartition des admis par nationalités :**

100% des admissibles étant de nationalité française, la proportion est évidemment la même pour les admis.

On rappellera seulement à ce stade que 8 européens et 9 étrangers non européens étaient candidats dans l'une ou l'autre des cinq écoles concernées par l'étude. Et qu'il leur est manifestement difficile de franchir le cap de nos présélections écrites qui sanctionnent sévèrement les défaillances dans le maniement de la langue française.

---

<sup>21</sup> Cette étudiante admise à l'IJBA, originaire des DOM-TOM, a fait l'objet d'une procédure de recrutement spécifique ne comportant pas d'étape d'admissibilité compte tenu de l'éloignement des candidats domiciliés outre-mer. C'est la raison pour laquelle on passe ici d'une colonne admissibilité à 0 sur ce champ à une colonne admission à 1, ce qui peut à première lecture sembler incohérent.

<sup>22</sup> Pour les différentes modalités de recrutement des étudiants étrangers, éventuellement distinctes du concours général d'entrée, voir page 70.

## Répartition des admis par origine sociale<sup>23</sup> :

	<b>Admis</b>	Rappel proportions admissibles	Rappel proportions candidats
<b>Origine populaire<sup>24</sup></b>	23 16.79%	12.34%	14.02%
<b>Origine intermédiaire<sup>25</sup></b>	33 24.08%	23.93%	28.24%
<b>Origine supérieure<sup>26</sup></b>	61 44.53%	48.36%	42.19%
<b>Origine enseignant<sup>27</sup></b>	11 8.03%	7.05%	6.18%
<b>Inconnu ou père décédé</b>	9 6.57%	8.31%	9.37%

<sup>23</sup> A titre comparatif, en 2011 la population française de 15 ans et plus était répartie comme suit :

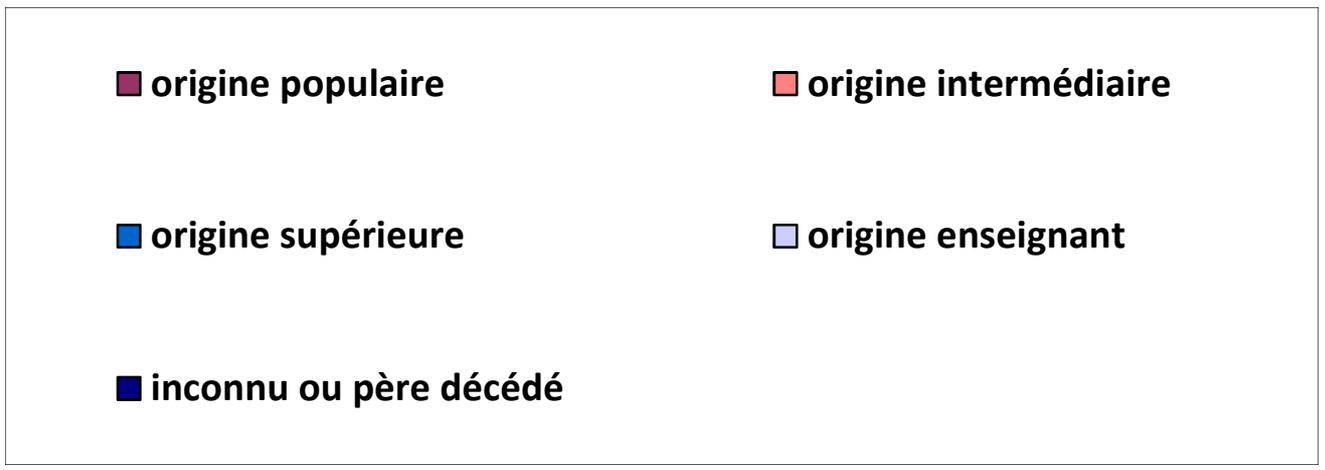
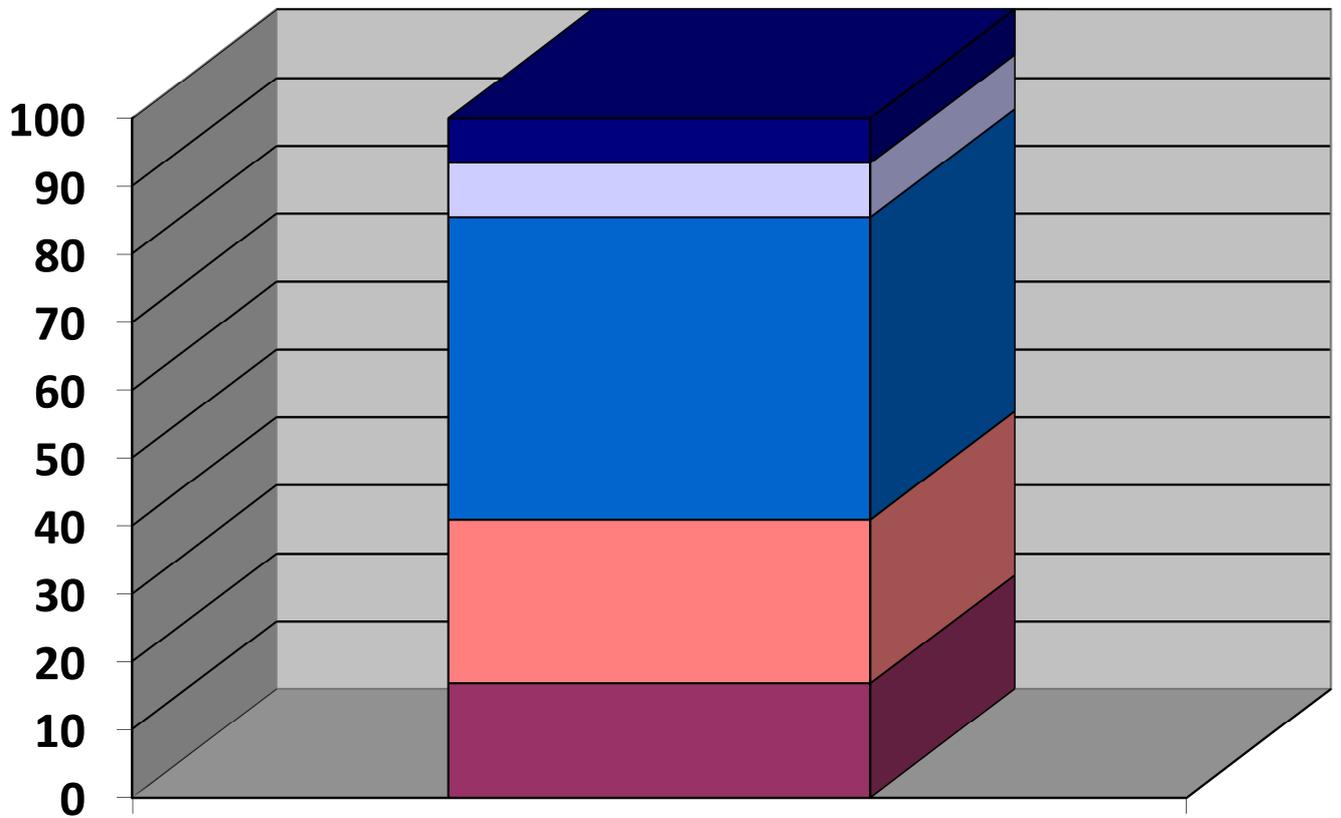
- origine populaire : 27.2%
- origine intermédiaire : 45.7%
- origine supérieure : 11.4%
- origine enseignant : 3.4%
- élèves, étudiants, personnes sans activité professionnelle de + ou – 60 ans : 12.3%

<sup>24</sup> Origine populaire : profession du père : 10 agriculteur exploitant ou 56 personnels de services directs aux particuliers ou 61 ouvriers qualifiés ou 66 ouvriers non qualifiés ou 69 ouvriers agricoles ou 71 retraités anciens agriculteurs exploitants ou 76 retraités anciens employés et ouvriers ou 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé ou 82 autres personnes sans activité professionnelle.

<sup>25</sup> Origine intermédiaire : profession du père : 21 artisans ou 22 commerçants et assimilés ou 43 professions intermédiaires de la santé et du travail social ou 44 clergé et religieux ou 45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique ou 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ou 47 techniciens ou 48 contremaîtres, agents de maîtrise ou 52 employés civils et agents de service de la fonction publique, aide éducateur ou 53 policiers et militaires ou 54 employés administratifs d'entreprise ou 55 employés de commerce ou 72 retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou 73 retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

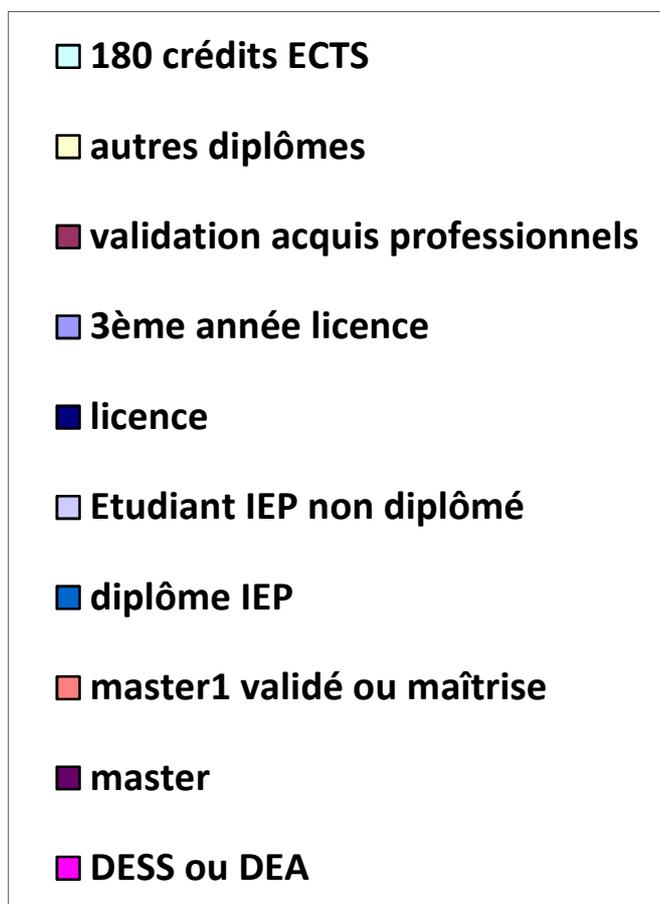
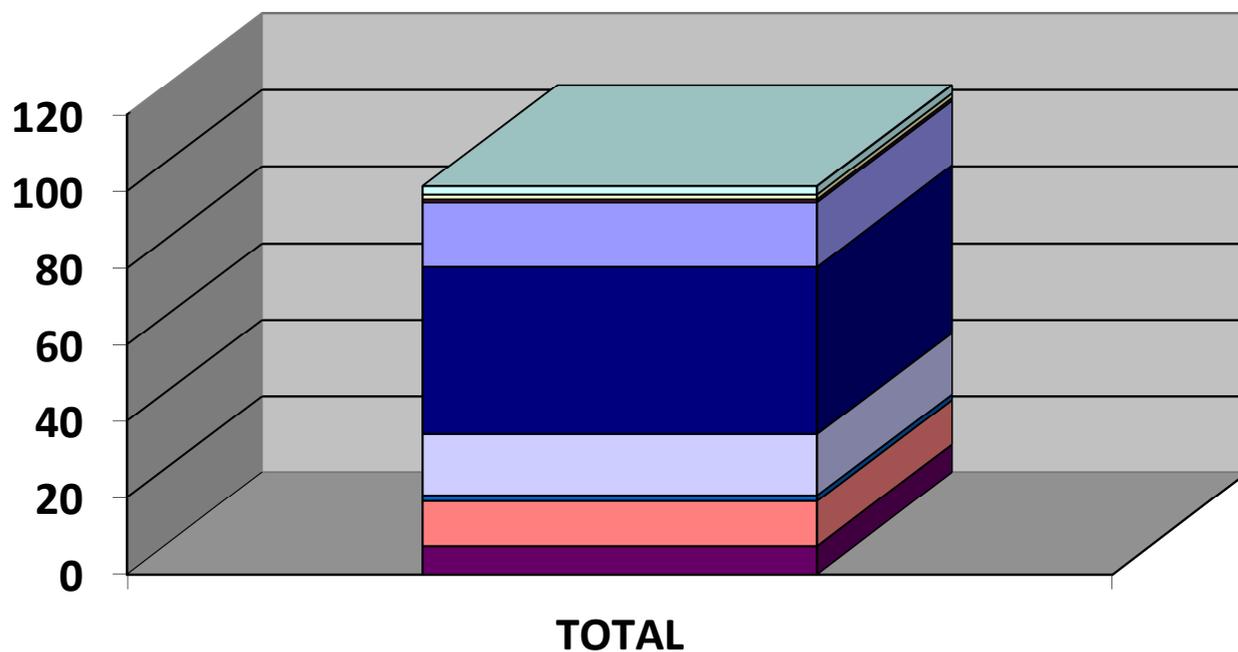
<sup>26</sup> Origine supérieure : profession du père : 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou 31 professions libérales ou 33 cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées ou 35 professions de l'information, des arts et des spectacles ou 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

<sup>27</sup> Origine milieu enseignant : profession du père : 34 professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux ou 42 instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation.



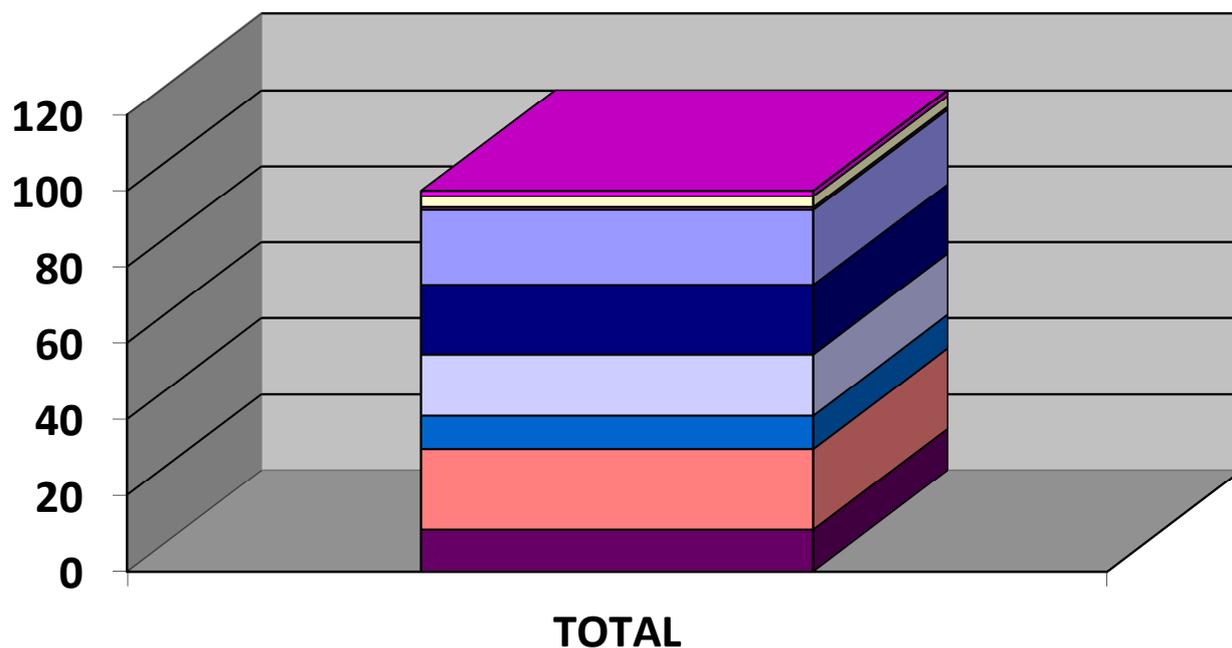
## Répartition des admis par niveau de diplôme :

	<b>Admis</b>	<b>Rappel proportions admissibles</b>	<b>Rappel proportions candidats</b>
<b>Doctorat</b>	0	0	0
<b>DESS ou DEA</b>	0	0	0
<b>Master</b>	10 7.30%	7.30%	5.78%
<b>Master1 val. ou maîtrise</b>	16 11.68%	10.83%	12.16%
<b>Diplôme IEP</b>	2 1.46%	0.76%	0.40%
<b>Etudiant IEP (non diplômé)</b>	22 16.06%	6.55%	3.12%
<b>Licence</b>	60 43.80%	45.84%	35.08%
<b>3<sup>ème</sup> année licence</b>	23 16.79%	25.94%	41.79%
<b>VAP</b>	1 0.73%	0.25%	0.07%
<b>Autres diplômes</b>	3 2.18%	1.26%	1.26%
<b>180 crédits ECTS</b>	0 -	0.25%	0.33%



## Répartition des admis par discipline d'études antérieures :

	<b>Admis</b>	Rappel proportions admissibles	Rappel proportions candidats
<b>Information-communication</b>	15 10.95%	12.85%	19%
<b>Histoire</b>	29 21.17%	24.18%	20.07%
<b>Sciences humaines et sociales</b>	12 8.76%	6.30%	6.45%
<b>Droit et sciences politiques</b>	22 16.06%	16.88%	16.01%
<b>IEP</b>	25 18.25%	8.31%	3.59%
<b>Lettres-Langues-arts</b>	27 19.71%	25.44%	25.84%
<b>Sciences dures-ingénierie-santé</b>	1 0.73%	1.00%	0.93%
<b>Economie-gestion-commerce</b>	4 2.92%	3.27%	4.12%
<b>STAPS</b>	0 -	0	0.60%
<b>Autres études</b>	2 1.46%	1.76%	3.39%



## Préparations des admis aux concours des écoles de journalisme (hors candidats exclusivement IPJ<sup>28</sup>):

25 candidats n'étaient admis qu'à l'IPJ qui n'avait pas intégré cette question à son dossier de candidature. Les pourcentages de cette rubrique sont donc calculés sur :

137 – 25 = 112 admis

	<b>Admis</b>	Rappel données des admissibles	Rappel données des candidats
<b>Déclarent avoir suivi une préparation aux concours<sup>29</sup></b>	<b>52 46.43%</b>	162 42.74%	318 26.32%
<b>Téléprépa ESJ Lille</b>	24	56	102
<b>Autres prépas</b>	11	39	100
<b>Institut Catholique Paris</b>	3	18	23
<b>La Chance aux concours (CFJ)</b>	3	7	21
<b>Synergie Prépa Aix</b>	3	13	20
<b>Prépa@laune CNED</b>	4	10	17
<b>Pôle Sup Montpellier</b>	2	5	12
<b>ISTH</b>	1	6	9
<b>Institut CERES Lyon</b>	0	6	9
<b>Cesame Lyon</b>	1	2	4
<b>Prépa du CELSA</b>	0	0	1

<sup>28</sup> L'IPJ n'a pas intégré cette question à son dossier de candidature.

<sup>29</sup> On rappellera cependant que beaucoup de candidats aux quatre écoles publiques (91 au total) n'avaient pas répondu à cette question.

## Candidats boursiers admis :

	<b>Admis</b>	Rappel données admissibles	Rappel données candidats
<b>NON</b>	96 70.07%	337 75.73%	1031 68.50%
<b>Pas de réponse</b>	1 0.73%	3 0.67%	25 1.66%
<b>OUI</b> <sup>30</sup>	40 29.20% des admis  <b>29.41% des admis ayant répondu à la question</b>	105 23.60% des admissibles  <b>23.76% des admissibles ayant répondu à la question</b>	449 29.83% des candidats  <b>30.34% des candidats ayant répondu à la question</b>
<b>0</b>	18 45% des boursiers admis	42 40.00% des boursiers admissibles	156 34.74% des boursiers candidats
<b>1</b>	4 10% des boursiers admis	14 13.33% des boursiers admissibles	77 17.15% des boursiers candidats
<b>2</b>	4 10% des boursiers admis	12 11.43% des boursiers admissibles	39 8.69% des boursiers candidats
<b>3</b>	1 2.5% des boursiers admis	5 4.76% des boursiers admissibles	32 7.13% des boursiers candidats
<b>4</b>	6 15% des boursiers admis	9 8.57% des boursiers admissibles	26 5.79% des boursiers candidats
<b>5</b>	4 10% des boursiers admis	7 6.67% des boursiers admissibles	55 12.25% des boursiers candidats
<b>6</b>	3	16 15.24% des boursiers admissibles	64 14.25% des boursiers candidats

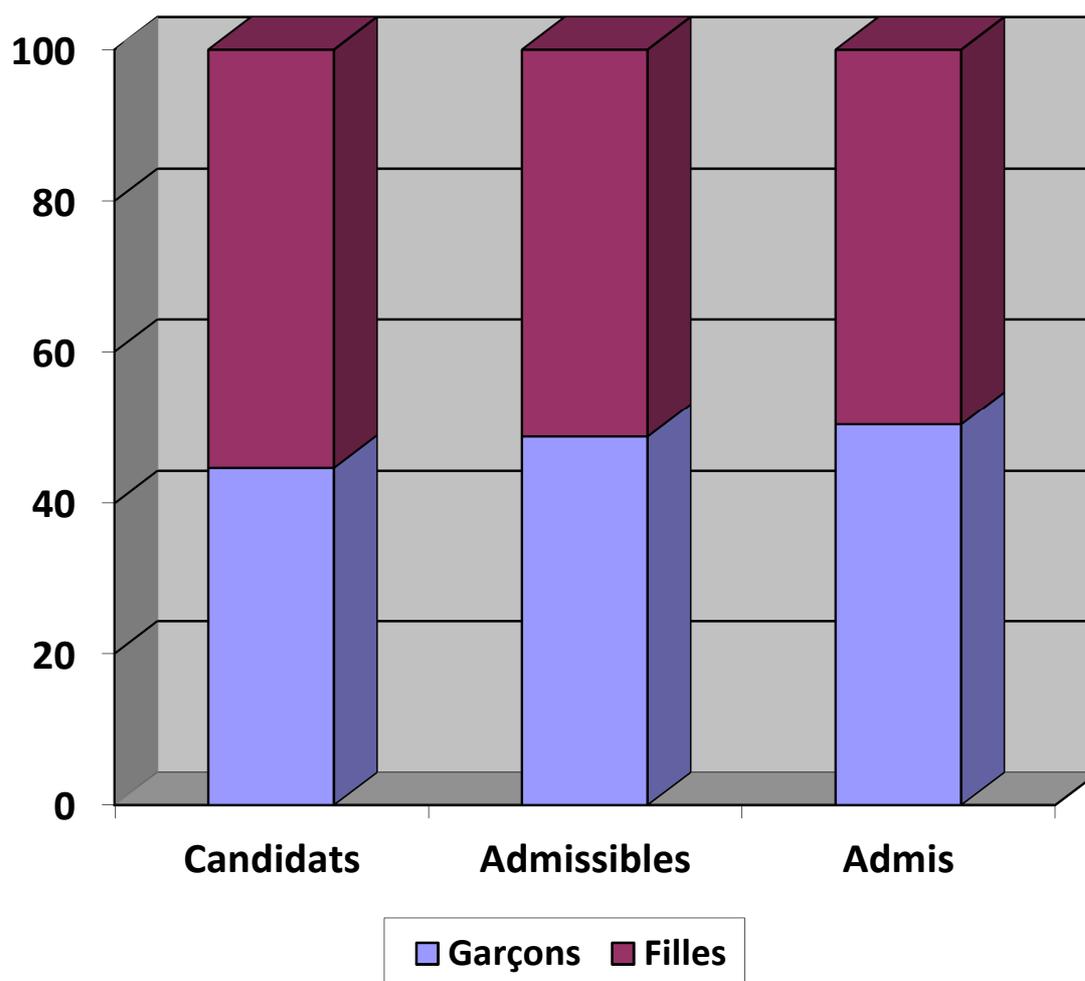
<sup>30</sup> La proportion d'étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur est stable depuis 2001 autour de 30%

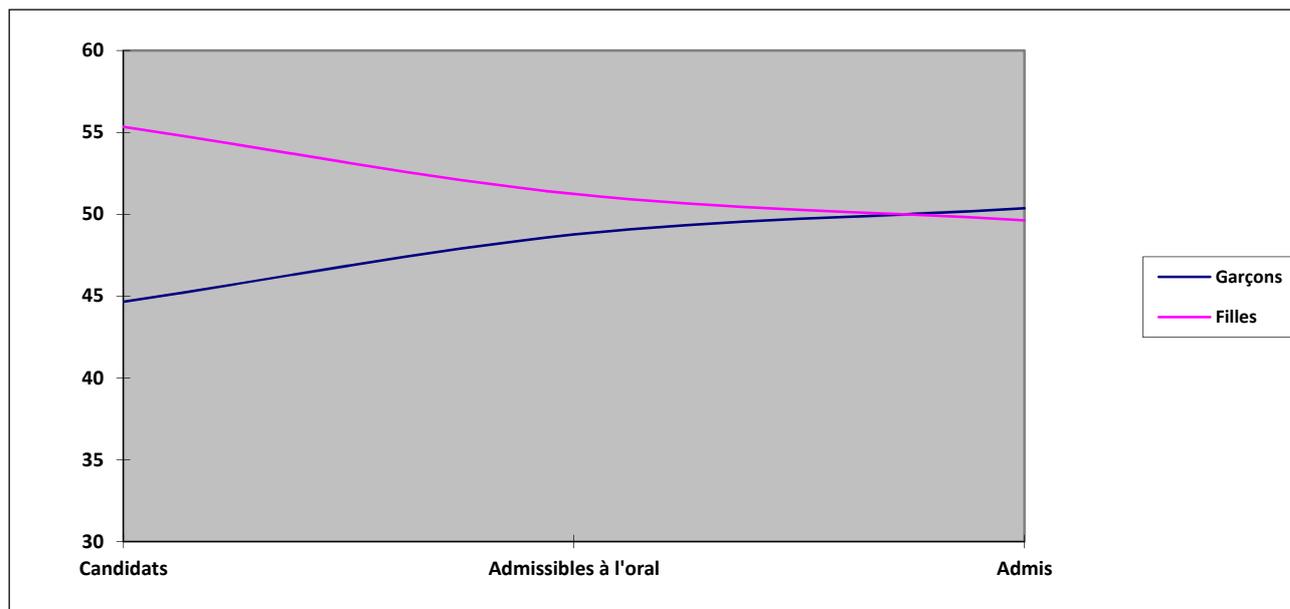
## 4 Répartition de l'ensemble des candidats aux cinq écoles aux différentes étapes du recrutement

- par sexe

	Filles	Garçons
Candidats	55.35%	44.65%
Admissibles	51.24%	48.76%
Admis	49.63%	50.36%

Évolution de la proportion des filles et des garçons aux différentes étapes des concours





Si les filles sont légèrement majoritaires parmi les candidats, les garçons progressent aux écrits et sont finalement en tête parmi les admis dans une répartition cependant quasi-paritaire.

Une étude ancienne sur les nouveaux titulaires de la carte entre 1964 et 1971 menée par le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) montrait que l'origine socioprofessionnelle était « nettement plus élevée chez les femmes : c'est un peu plus de la moitié des femmes nouvellement titulaires de la carte et dont l'origine socioprofessionnelle est précisée, qui ont pour père un industriel, un cadre supérieur ou un membre des professions libérales ».

Nous avons recherché si les origines sociales des candidats et des admis féminins et masculins étaient très sensiblement différents :

	candidats			admis		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
<b>Origine populaire<sup>31</sup></b>	14.02%	11.64%	14.88%	16.79%	19.12%	14.49%
<b>Origine intermédiaire<sup>32</sup></b>	28.24%	27.25%	29.46%	24.08%	20.59%	27.54%
<b>Origine supérieure<sup>33</sup></b>	42.19%	43.81%	39.88%	44.53%	41.18%	46.38%
<b>Origine enseignant<sup>34</sup></b>	6.18%	5.76%	6.70%	8.03%	7.35%	8.70%

<sup>31</sup> Origine populaire : profession du père : 10 agriculteur exploitant ou 56 personnels de services directs aux particuliers ou 61 ouvriers qualifiés ou 66 ouvriers non qualifiés ou 69 ouvriers agricoles ou 71 retraités anciens agriculteurs exploitants ou 76 retraités anciens employés et ouvriers ou 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé ou 82 autres personnes sans activité professionnelle.

<sup>32</sup> Origine intermédiaire : profession du père 21 artisans ou 22 commerçants et assimilés ou 43 professions intermédiaires de la santé et du travail social ou 44 clergé et religieux ou 45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique ou 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ou 47 techniciens ou 48 contremaîtres, agents de maîtrise ou 52 employés civils et agents de service de la fonction publique, aide éducateur ou 53 policiers et militaires ou 54 employés administratifs d'entreprise ou 55 employés de commerce ou 72 retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou 73 retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

<sup>33</sup> Origine supérieure : profession du père : 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou 31 professions libérales ou 33 cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées ou 35 professions de l'information, des arts et des spectacles ou 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Si la proportion de candidates féminines d'origine supérieure est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des candidats, c'est l'inverse chez les admis. La proportion de garçons dont le père exerce une profession de catégorie supérieure est sensiblement plus importante que celle des filles dans la même catégorie.

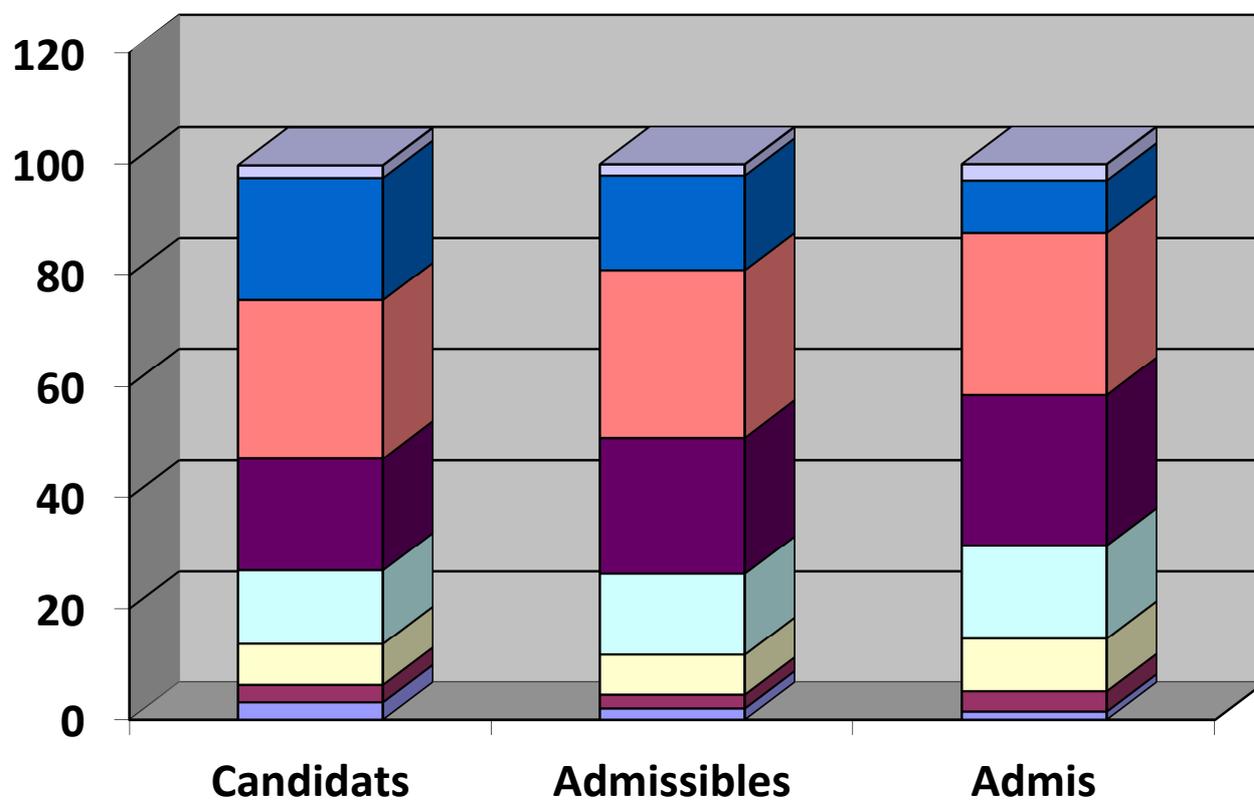
Si la féminisation de la profession de journaliste a consolidé son élitisme social à une époque, les formations étudiées ne contribuent pas à cette tendance et tendraient même, à l'inverse, à promouvoir légèrement les garçons et, parmi les filles, à admettre davantage les candidates féminines d'origine populaire.

- **par âge**

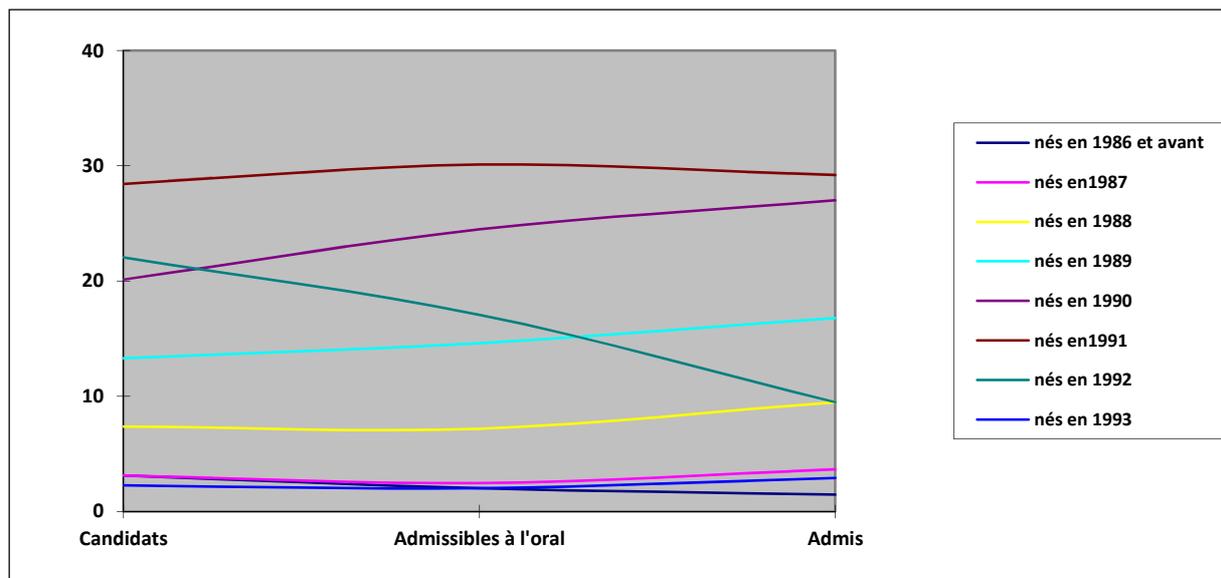
<b>Année de naissance</b>	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>
<b>Nés en 1986 et avant</b>	3.12%	2.02%	1.46%
<b>Nés en 1987</b>	3.12%	2.47%	3.65%
<b>Nés en 1988</b>	7.38%	7.19%	9.49%
<b>Nés en 1989</b>	13.29%	14.61%	16.79%
<b>Nés en 1990</b>	20.13%	24.49%	27.01%
<b>Nés en 1991</b>	28.44%	30.11%	29.20%
<b>Nés en 1992</b>	22.06%	17.08%	9.49%
<b>Nés en 1993</b>	2.26%	2.02%	2.92%
<b>Nés après 1993</b>	0	0	0

---

<sup>34</sup> Origine milieu enseignant : profession du père : 34 professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux ou 42 instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation.



- Nés en 1986 et avant
- Nés en 1987
- Nés en 1988
- Nés en 1989
- Nés en 1990
- Nés en 1991
- Nés en 1992
- Nés en 1993



La catégorie dominante est celle des candidats nés en 1990, 1991 et 1992 mais si les deux premiers groupes progressent, les candidats plus jeunes, nés en 1992, sont ceux qui franchissent le plus mal le cap du concours.

Ce sont aussi, bien sûr, les moins diplômés : 90.96% d'entre eux sont en troisième année de licence au moment du concours et on a vu que cette population est celle qui s'effondre le plus entre les candidats (41.79%) et l'admission (16.79%).

Ce sont aussi plus majoritairement des filles que pour l'ensemble de la population : 61.14% des candidats nés en 1992 sont des candidates.

- par origine géographique

	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>	<b>Population<sup>35</sup></b>
<b>Alsace</b>	3.65%	4.72%	4.38%	1 845 687 2.86%
<b>Aquitaine</b>	10.96%	7.87%	8.03%	3 232 352 5.00%
<b>Auvergne</b>	1.13%	1.12%	1.46%	1 347 387 2.09%
<b>Basse Normandie</b>	1.26%	1.12%	0%	1 473 494 2.28%
<b>Bourgogne</b>	1.26%	1.12%	2.19%	1 642 115 2.54%
<b>Bretagne</b>	4.05%	5.39%	7.30%	3 199 066 4.95%
<b>Centre</b>	1.86%	0.67%	2.19%	2 548 065 3.94%
<b>Champagne</b>	0.86%	0.90%	0%	1 335 923 2.07%
<b>Corse</b>	0%	0%	0%	309 693 0.48%
<b>Franche Comté</b>	0.60%	0.45%	0.13%	1 171 763 1.81%
<b>Haute Normandie</b>	1.06%	0.90%	1.46%	1 836 954 2.84%
<b>Île de France</b>	35.02%	38.88%	33.58%	11 786 234 18.24%
<b>Languedoc Roussillon</b>	2.46%	3.15%	4.38%	2 636 350 4.08%
<b>Limousin</b>	0.60%	0.45%	0.13%	742 771 1.15%
<b>Lorraine</b>	3.72%	2.92%	2.19%	2 350 920 3.64%
<b>Midi Pyrénées</b>	3.06%	3.15%	2.92%	2 881 756 4.46%
<b>Nord</b>	3.65%	5.39%	7.30%	4 038 157 6.25%
<b>Pays de Loire</b>	3.79%	2.47%	2.19%	3 571 495 5.53%
<b>Picardie</b>	1.33%	0.67%	0.13%	1 914 844 2.96%
<b>Poitou Charente</b>	3.06%	1.35%	1.46%	1 770 363 2.74%
<b>Provence Côte d'Azur</b>	5.58%	6.52%	5.11%	4 899 155 7.58%
<b>Rhône-Alpes</b>	9.63%	10.56%	10.95%	6 230 691

<sup>35</sup> Population dite « légale » 2010 (source INSEE)

				9.64%
<b>DOM-TOM</b>	0.20%	0%	0.13% <sup>36</sup>	1 847 704 2.86%
<b>Étrangers</b> <sup>37</sup>	1.20%	0.22%	0%	

Toutes les formations reçoivent des candidatures de toutes les régions et peuvent être, à ce titre, qualifiées de nationales. On constate bien sûr que les candidats aquitains sont plus nombreux à l'IJBA ou les alsaciens au CUEJ.

Mais on constate surtout, lorsqu'on compare les proportions à la répartition de la population française par régions que la présence d'une formation semble favoriser les vocations au journalisme dans la région. Et que les candidats d'île de France sont de très loin les plus nombreux et surreprésentés par rapport à la population d'ensemble du territoire.

- **par nationalité**

	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>
<b>Français</b>	98.87%	100%	100%
<b>Etranger européen</b>	0.53%	-	-
<b>Etranger non européen</b>	0.60%	-	-

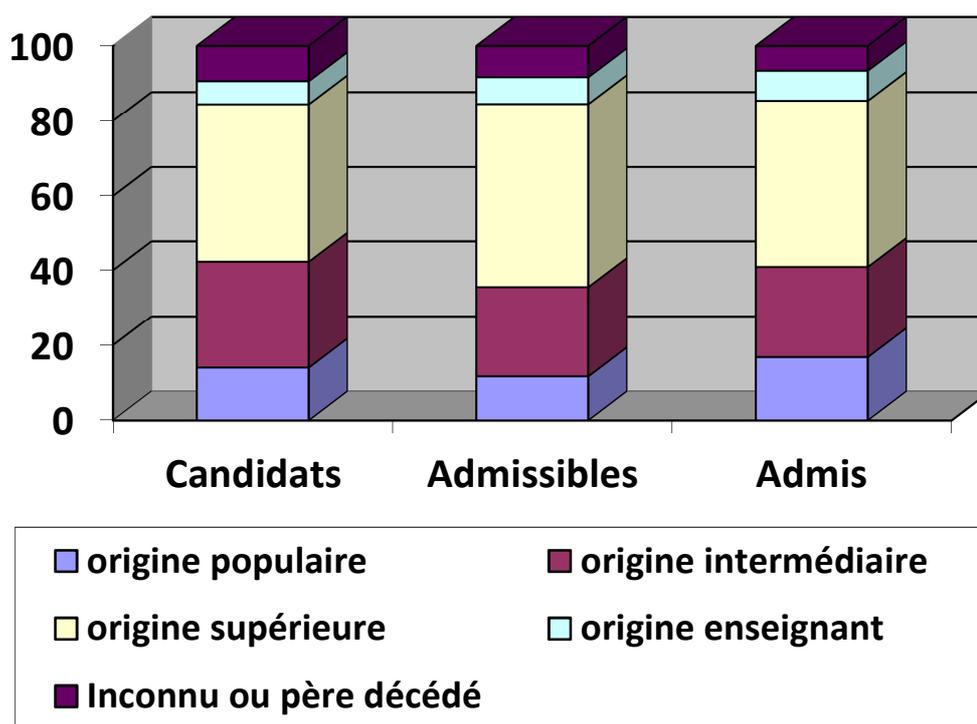
L'écrasante majorité des candidats est de nationalité française et les candidats étrangers ne parviennent pas à franchir le cap des concours. Ils sont écartés dès les épreuves écrites.

<sup>36</sup> Cette étudiante admise à l'IJBA, originaire des DOM-TOM, a fait l'objet d'une procédure de recrutement spécifique ne comportant pas d'étape d'admissibilité compte tenu de l'éloignement des candidats domiciliés outre-mer. C'est la raison pour laquelle on passe ici d'une colonne admissibilité à 0 sur ce champ à une colonne admission à 1, ce qui peut à première lecture sembler incohérent.

<sup>37</sup> Pour les différentes modalités de recrutement des étudiants étrangers, éventuellement distinctes du concours général d'entrée, voir page 70.

- par origine sociale (profession du père)

	candidats	admissibles	admis
<b>Origine populaire<sup>38</sup></b>	14.02%	11.69%	16.79%
<b>Origine intermédiaire<sup>39</sup></b>	28.24%	23.82%	24.08%
<b>Origine supérieure<sup>40</sup></b>	42.19%	48.99%	44.53%
<b>Origine enseignant<sup>41</sup></b>	6.18%	7.19%	8.03%
<b>Inconnu ou père décédé</b>	9.37%	8.31%	6.57%

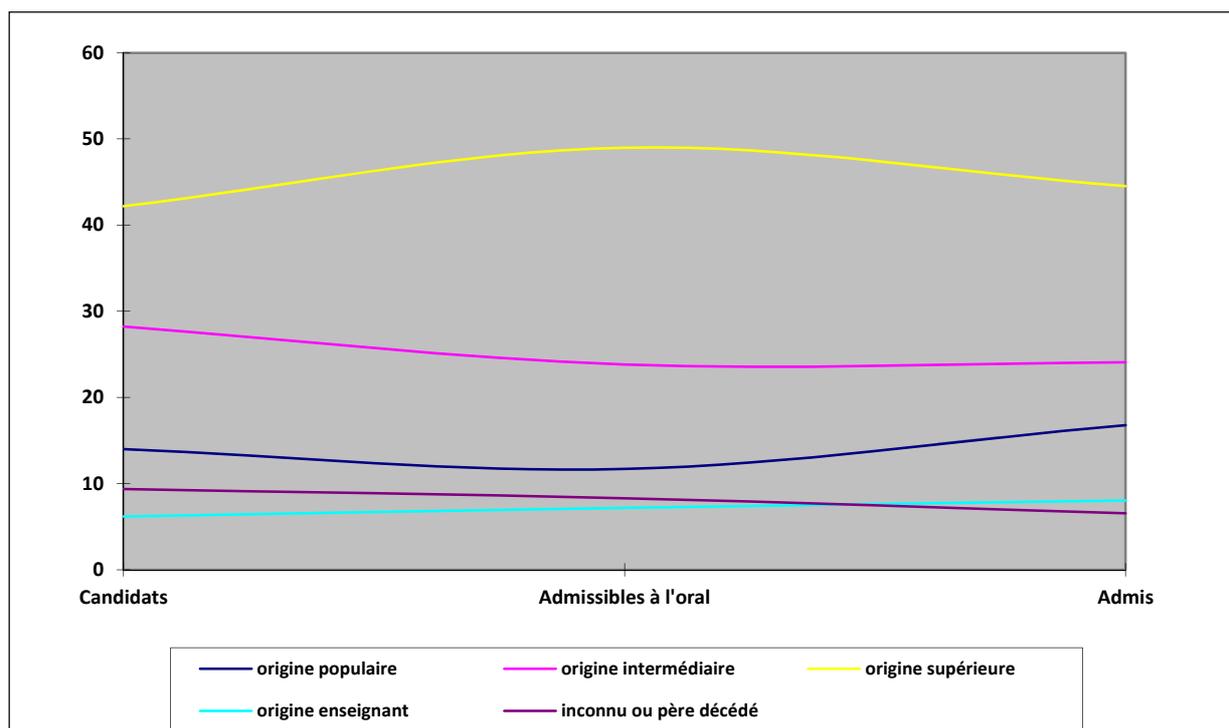


<sup>38</sup> Origine populaire : profession du père : 10 agriculteur exploitant ou 56 personnels de services directs aux particuliers ou 61 ouvriers qualifiés ou 66 ouvriers non qualifiés ou 69 ouvriers agricoles ou 71 retraités anciens agriculteurs exploitants ou 76 retraités anciens employés et ouvriers ou 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé ou 82 autres personnes sans activité professionnelle.

<sup>39</sup> Origine intermédiaire : profession du père 21 artisans ou 22 commerçants et assimilés ou 43 professions intermédiaires de la santé et du travail social ou 44 clergé et religieux ou 45 professions intermédiaires administratives de la fonction publique ou 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ou 47 techniciens ou 48 contremaîtres, agents de maîtrise ou 52 employés civils et agents de service de la fonction publique, aide éducateur ou 53 policiers et militaires ou 54 employés administratifs d'entreprise ou 55 employés de commerce ou 72 retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou 73 retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

<sup>40</sup> Origine supérieure : profession du père : 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou 31 professions libérales ou 33 cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées ou 35 professions de l'information, des arts et des spectacles ou 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

<sup>41</sup> Origine milieu enseignant : profession du père : 34 professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux ou 42 instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation.



Si les candidats d'origine supérieure sont majoritaires et si leur proportion augmente à l'écrit, elle diminue après les entretiens oraux au profit des candidats d'origine populaire.

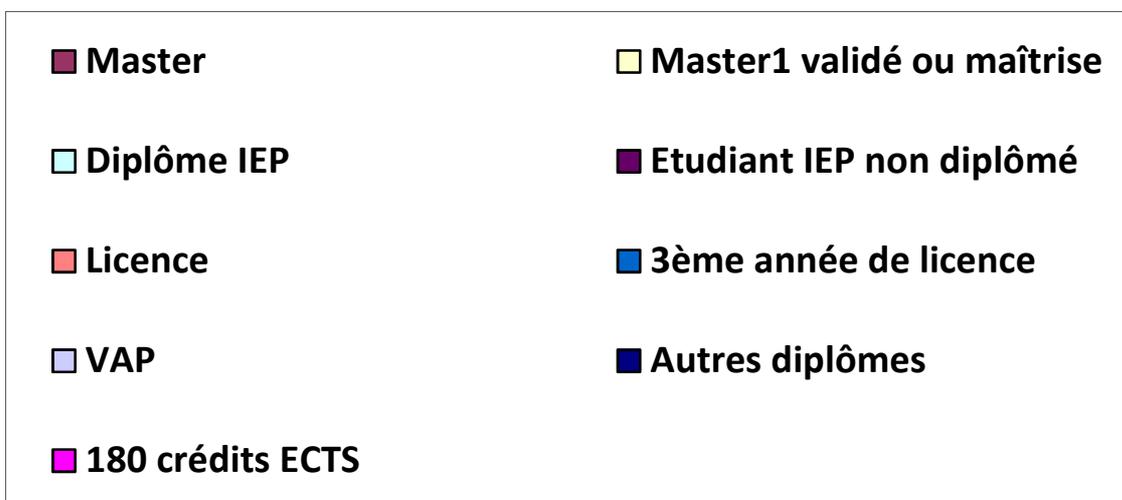
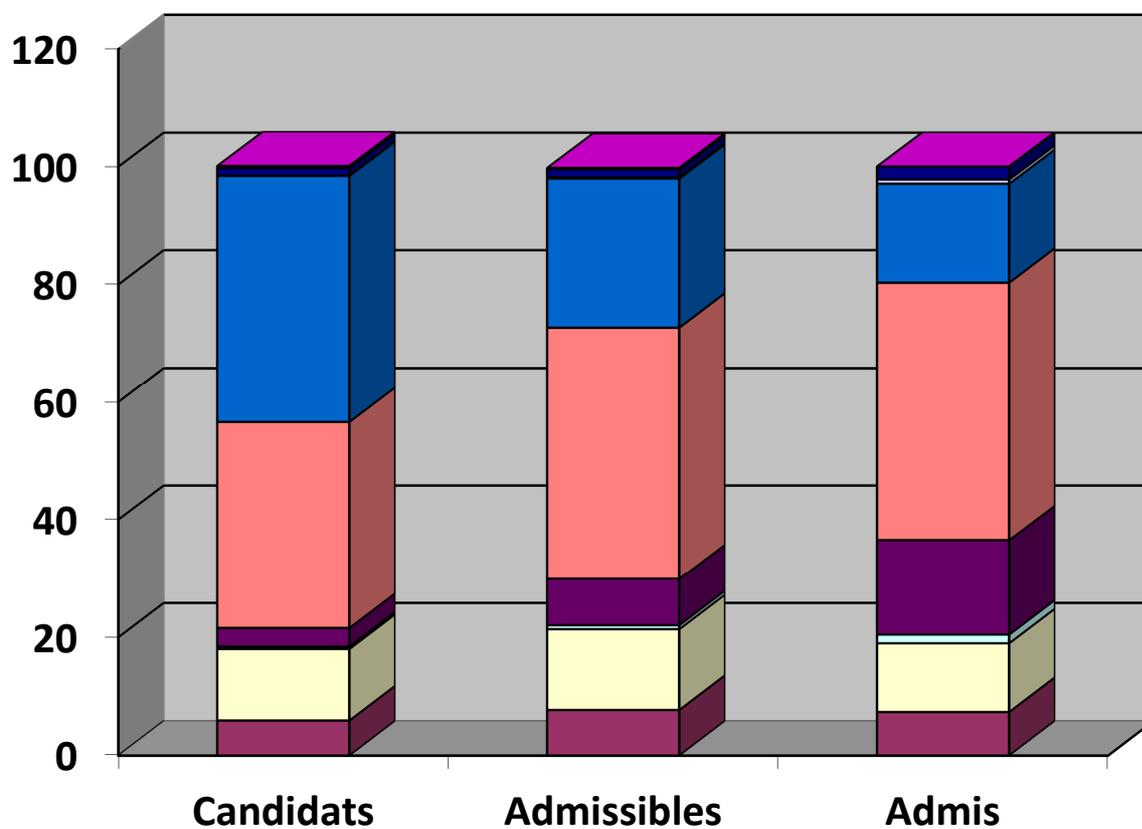
En France en 2013, les enfants de cadres et professions libérales constituent près d'un tiers des étudiants à l'université et la moitié des élèves dans les filières les plus sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles ou les écoles d'ingénieurs, alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois<sup>42</sup>. A l'université, en licence, la part des enfants d'ouvriers et d'employés est de 26,6% alors que leurs parents représentent 52% des actifs occupés. En master leur part baisse à 17,4%.

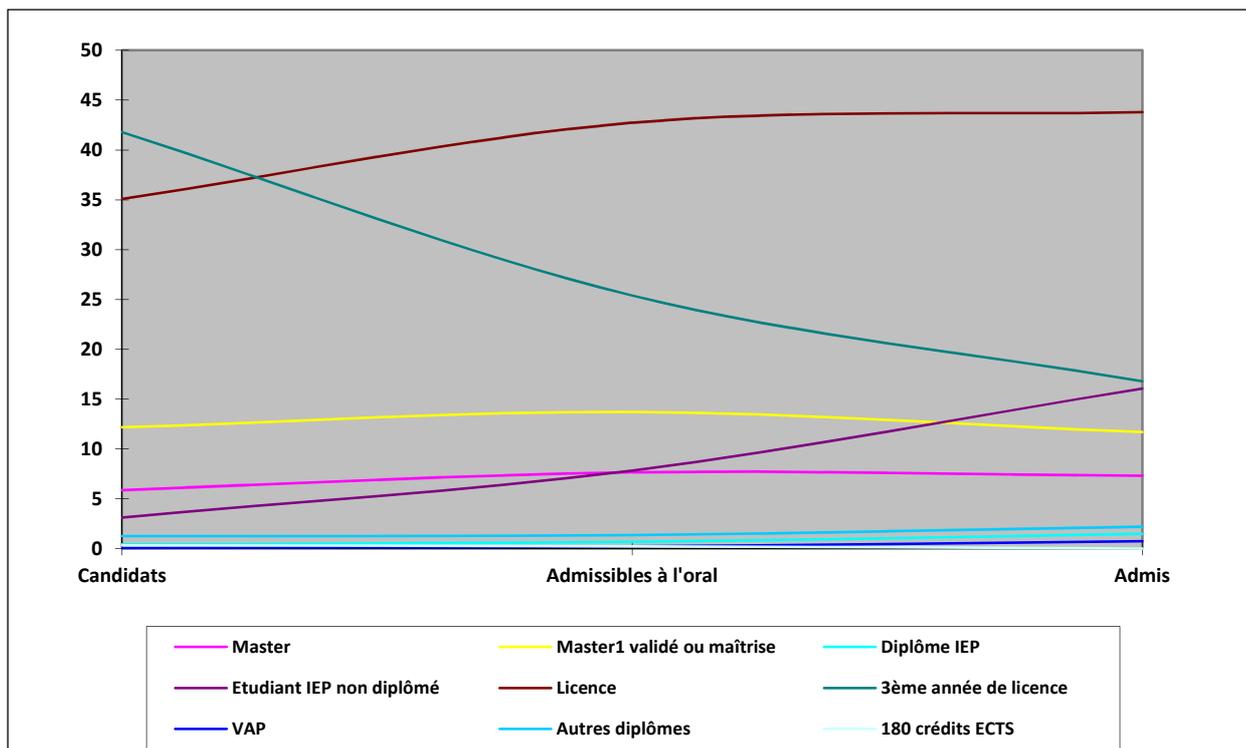
On voit bien que les écoles de journalisme étudiées ici n'encouragent pas l'élitisme social et tendraient même à pondérer dans leur recrutement l'influence des origines familiales sur l'accès à la profession.

<sup>42</sup> Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1176>

- par niveau de diplôme

	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>
<b>Doctorat</b>	-	-	-
<b>DESS ou DEA</b>	-	-	-
<b>Master</b>	5.87%	7.64%	7.30%
<b>Master1 val. ou maîtrise</b>	12.16%	13.71%	11.68%
<b>Diplôme IEP</b>	0.40%	0.67%	1.46%
<b>Etudiant IEP (non dipl.)</b>	3.12%	7.83%	16.06%
<b>Licence</b>	35.08%	42.73%	43.80%
<b>3<sup>ème</sup> année licence</b>	41.79%	25.39%	16.79%
<b>VAP</b>	0.07%	0.22%	0.73%
<b>Autres diplômes</b>	1.26%	1.34%	2.18%
<b>180 crédits ECTS</b>	0.33%	0.22%	0%





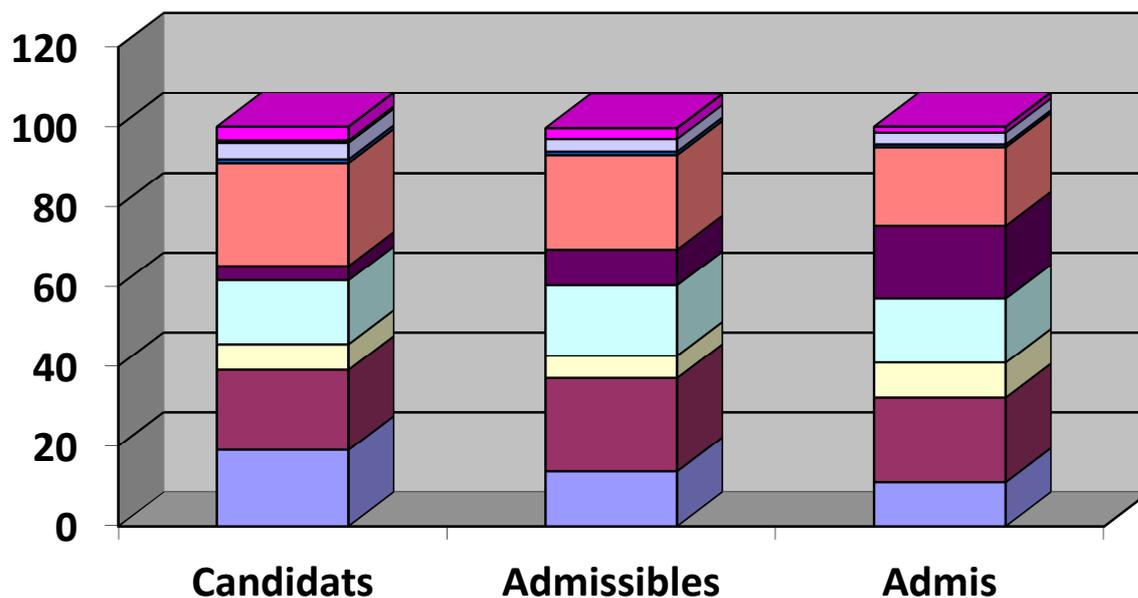
Ces courbes confirment que si les étudiants en troisième année de licence sont les plus faibles aux écrits et aux oraux, les candidats titulaires d'une licence se maintiennent et consolident même leur position aux deux étapes du recrutement. Ils sont les grands vainqueurs des concours. Les étudiants titulaires d'un master, eux, progressent légèrement à l'issue des écrits mais restent ensuite stables à l'oral.

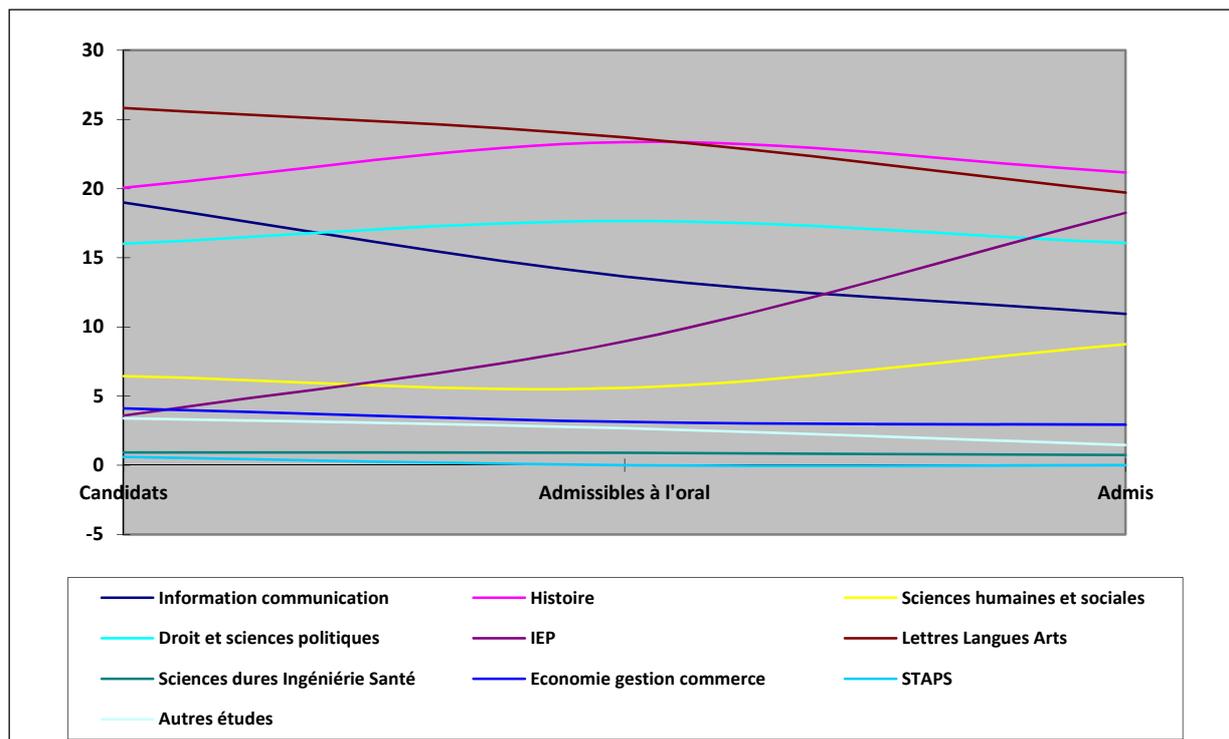
- par disciplines d'études antérieures

Discipline d'études	candidats	admissibles	admis
<b>Information communication</b>	19%	13.65%	10.95%
<b>Histoire</b>	20.07%	23.37%	21.17%
<b>Sc. Humaines et sociales<sup>43</sup></b>	6.45%	5.59%	8.76%
<b>Droit et sciences polit.</b>	16.01%	17.67%	16.06%
<b>IEP</b>	3.59%	8.95%	18.25%
<b>Lettres Langues arts</b>	25.84%	23.71%	19.71%
<b>Sciences dures ingénierie santé</b>	0.93%	0.89%	0.73%
<b>Economie gestion commerce</b>	4.12%	3.13%	2.92%
<b>STAPS</b>	0.60%	0	0
<b>Autres études</b>	3.39%	2.68%	1.46%

---

<sup>43</sup> On rappellera ici que l'IPJ a saisi dans cette rubrique un nombre important de candidats poursuivant d' « autres études » et un nombre très faible de candidats en SHS. La fusion des listes de candidats a permis de rectifier cette saisie pour les candidats à plusieurs des formations concernées par l'étude et de réduire la marge d'erreur qui n'est pas, pour autant, totalement effacée.





Avec 21,17%, ce sont les historiens qui fournissent le plus d'admis aux écoles. Leur proportion progresse à l'écrit et diminue légèrement à l'oral.

Du coup, les étudiants en Lettres, Langues ou Arts, qui étaient majoritaires parmi les candidats, sont en deuxième position parmi les admis.

Les étudiants en droit et sciences politiques restent dans des proportions très stables au fil du recrutement.

Par contre les étudiants des IEP progressent spectaculairement. Pour autant ils ne fournissent même pas 20% des admis à ces cinq formations.

- **par classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme<sup>44</sup>**

	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>
<b>Déclarent avoir suivi une classe préparatoire aux concours</b>	26.32%	42.74%	46.43%

Si les classes et formations préparatoires aident les candidats pour les épreuves écrites, leur efficacité dans les épreuves orales reste à prouver.

Les candidats passés par une classe ou une formation préparatoire aux concours des écoles de journalisme sont très majoritairement des filles : 62.89%.

54.08% d'entre eux sont simplement titulaires d'une licence et 26.73% déclarent n'être qu'en troisième année de licence. Ils poursuivent probablement les deux formations en parallèle ou ne valident que quelques UE l'année du concours pour obtenir leur licence complète avant d'intégrer une formation professionnelle.

Et le tableau ci-dessous montre bien que la répartition de leurs disciplines d'études est très voisine de celle de l'ensemble des candidats aux cinq formations :

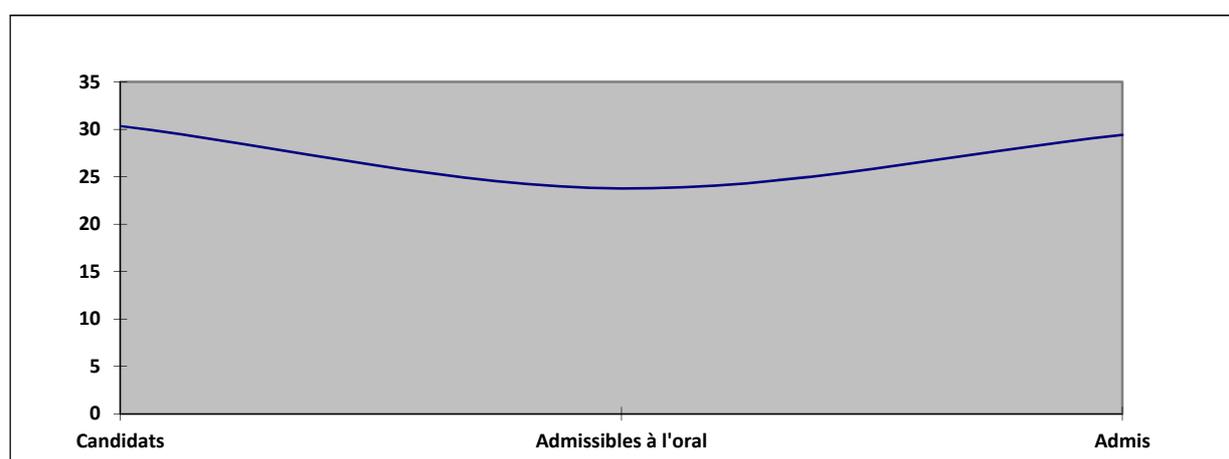
	<b>Ensemble des candidats</b>	<b>Candidats des prépas</b>
<b>Information-communication</b>	19%	14.15%
<b>Histoire</b>	20.07%	22.01%
<b>Sciences humaines et sociales</b>	6.45%	9.75%
<b>Droit et sciences politiques</b>	16.01%	13.84%
<b>IEP</b>	3.59%	3.46%
<b>Lettres-Langues-arts</b>	25.84%	29.87%
<b>Sciences dures-ingénierie-santé</b>	0.93%	0.94%
<b>Economie-gestion-commerce</b>	4.12%	3.46%
<b>STAPS</b>	0.60%	0.31%
<b>Autres études</b>	3.39%	1.57%

Enfin, contrairement à une idée couramment énoncée, ces candidats en préparation ne se présentent pas forcément à de très nombreuses écoles. Les 318 candidats concernés n'ont posé que 683 candidatures dans une ou plusieurs des cinq formations de l'étude, soit juste un peu plus de deux candidatures par étudiant.

<sup>44</sup> A l'exception des candidats de l'IPJ qui n'a pas intégré cette question à son dossier de candidature

- **Proportion de boursiers**

	<b>candidats</b>	<b>admissibles</b>	<b>admis</b>
<b>Proportion de boursiers</b>	30.34%	23.76%	29.41%



La proportion de candidats boursiers aux formations au journalisme est identique à celle des boursiers dans l'enseignement supérieur. Elle chute aux épreuves écrites mais se redresse aux épreuves orales pour avoisiner à nouveau les 30%.

Les jurys d'oraux sont donc sensibles au rôle de promotion sociale des formations, ce que corroborent les constatations sur l'évolution des origines sociales.

Les boursiers candidats aux formations au journalisme étudiées sont majoritairement des boursières : 58,35% d'entre eux sont des filles.

Leur niveau de diplôme est sensiblement identique à celui de l'ensemble des candidats :

	<b>Ensemble des candidats</b>	<b>Candidats boursiers</b>
<b>Master</b>	87 5.78%	14 3.14%
<b>Master1 val. ou maîtrise</b>	183 12.16%	54 12.03%
<b>Etudiant IEP (non diplômé)</b>	47 3.12%	16 3.56%
<b>Licence</b>	528 35.08%	148 32.96%
<b>3<sup>ème</sup> année licence</b>	629 41.79%	216 48.11%
<b>Autres diplômes</b>	19 1.26%	1 0.22%

Et leurs disciplines d'études tout aussi voisines :

	<b>Ensemble des candidats</b>	<b>Candidats boursiers</b>
<b>Information-communication</b>	19%	91 20.27%
<b>Histoire</b>	20.07%	96 21.38%
<b>Sciences humaines et sociales</b>	6.45%	32 7.13%
<b>Droit et sciences politiques</b>	16.01%	57 12.69%
<b>IEP</b>	3.59%	16 3.56%
<b>Lettres-Langues-arts</b>	25.84%	129 28.73%
<b>Sciences dures-ingénierie-santé</b>	0.93%	6 1.34%
<b>Economie-gestion-commerce</b>	4.12%	12 2.67%
<b>STAPS</b>	0.60%	1 0.22%
<b>Autres études</b>	3.39%	9 2.00%

87 boursiers, soit 19.38% d'entre eux, avaient suivi une formation dans une classe préparatoire. C'est une proportion sensiblement inférieure à celle de l'ensemble des candidats parmi lesquels, rappelons-le, 26,32% des candidats ont suivi une prépa.

## ANNEXE 1 :

**CONFERENCE DES ECOLES DE JOURNALISME (CEJ)**  
**Analyse des données sur les candidats aux formations reconnues**  
**Cahier des charges de la saisie des données**

### 1/ Ecoles participant à l'étude, modalités techniques et calendrier :

- CUEJ
- EJCAM
- EJDG
- IJBA
- IPJ

Les données devront être "propres", c'est-à-dire enregistrées comme demandé ci-dessous au point 4/.

### 2/ Données communes analysées :

- état civil (Nom, premier prénom)
- sexe
- date et lieu de naissance
- adresse personnelle (département d'origine)
- nationalité
- profession du père
- niveau de diplôme
- études antérieures
- classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme
- non boursier ou boursier avec échelon (0 1 2 3 4 5 6)

### 3/ Tris et tris croisés et objectifs d'études :

- Catégories constituées pour l'étude :
  - Nombre de candidats par école et nombre total de candidats concernés par l'étude
  - Nombre et répartition par école des candidats à plusieurs écoles
  - Nombre d'admissibles par école et nombre total d'admissibles concernés par l'étude
  - Nombre et répartition des candidats admissibles dans plusieurs écoles
  - Nombre et répartition des candidats à plusieurs écoles admissibles dans une seule école
  - Nombre d'admis par école et nombre total d'admis concernés par l'étude
  - Nombre et répartition des candidats admis dans plusieurs écoles
  - Nombre et répartition des admissibles à plusieurs écoles admis dans une seule école
- Puis pour chaque catégorie :
  - répartition par sexe
  - répartition par âge
  - répartition par origine géographique (départements français et étranger)
  - répartition par origine sociale

- répartition par niveau de diplôme
- répartition par études antérieures
- répartition par classe ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme
- répartition des boursiers (avec tri par niveau de bourse)

#### 4/ Typologie des données qui devront être fournies par chaque école sous forme de tableaux Excel

- Sigle de l'école (Exemple : IJBA)
- NOM du candidat saisi en capitales
- Premier Prénom
- Sexe : F ou M
- date de naissance : année (Exemple : 1990)
- région d'origine à partir de l'adresse personnelle :

Région	Code saisie	Départements concernés
Alsace	01	67-68
Aquitaine	02	24-33-40-47-64
Auvergne	03	03-15-43-63
Basse Normandie	04	14-50-61
Bourgogne	05	21-58-71-89
Bretagne	06	22-29-35-56
Centre	07	18-28-36-37-41-45
Champagne	08	08-10-51-52
Corse	09	20
Franche Comté	10	25-39-70-90
Haute Normandie	11	27-76
Île de France	12	75-77-78-91-92-93-94-95
Languedoc Roussillon	13	11-30-34-48-66
Limousin	14	19-23-87
Lorraine	15	54-55-57-88
Midi Pyrénées	16	09-12-31-32-46-65-81-82
Nord	17	59-62
Pays de Loire	18	44-49-53-72-85
Picardie	19	02-60-80
Poitou Charente	20	16-17-79-86
Provence Côte d'Azur	21	04-05-06-13-83-84
Rhône-Alpes	22	01-07-26-38-42-69-73-74
DOM-TOM	23	971-972-973-974-975-976-984-986-987-988
Etranger	00	Tous pays autres que France

- nationalité : F pour les français et nationalité en toutes lettres pour les étrangers
- profession du père (N° du code INSEE)

10 Agriculteurs exploitants  
 21 Artisans  
 22 Commerçants et assimilés  
 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  
 31 Professions libérales  
 33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées  
 34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux  
 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles  
 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise  
 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise  
 42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation  
 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social  
 44 Clergé et religieux  
 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique  
 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  
 47 Techniciens  
 48 Contremaîtres, agents de maîtrise  
 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur  
 53 Policiers et militaires  
 54 Employés administratifs d'entreprise  
 55 Employés de commerce  
 56 Personnels des services directs aux particuliers  
 61 Ouvriers qualifiés  
 66 Ouvriers non qualifiés  
 69 Ouvriers agricoles  
 71 Retraités anciens agriculteurs exploitants  
 72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise  
 73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires  
 76 Retraités anciens employés et ouvriers  
 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé  
 82 Autres personnes sans activité professionnelle  
 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)  
*Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.*

- études antérieures :

On indique la discipline du diplôme le plus élevé. En cas de double cursus, on privilégie celui dans lequel le candidat a passé le plus d'années d'études.

1 Information – communication  
 2 Histoire  
 3 Sciences humaines et sociales [sauf histoire]  
 4 Droit et sciences politiques  
 5 Institut d'études politiques  
 6 Lettres – langues – arts  
 7 Sciences dures – ingénierie – santé  
 8 Economie – gestion – commerce  
 9 STAPS  
 10 Autres études

- niveau de diplôme :  
On indique le diplôme le plus élevé. Par convention le diplôme IEP est considéré comme supérieur au master.
  - 0 Doctorat
  - 1 DESS ou DEA
  - 2 Master
  - 3 Master 1 validé ou maîtrise
  - 4 Diplôme IEP
  - 5 Etudiant dans un IEP (non diplômé de l'IEP)
  - 6 Licence
  - 7 3<sup>ème</sup> année de licence ou équivalent
  - 8 VAP
  - 9 autres diplômes
  - 10 180 crédits ECTS validés
 Pour les candidats ayant plusieurs diplômes, on rentrera le diplôme le plus élevé.
  
- classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme  
N pour non  
O pour oui  
et si oui

Synergie Prépa Aix	1
Cesame Lyon	2
Prépa@launecNED (correspondance)	3
ISTH	4
Institut catholique Paris	5
IP Sup Paris	6
Télé préparation ESJ LILLE	7
Prépa CELSA	8
Pôle Sup Montpellier	9
Institut Cérès Lyon	10
ICP	11
La chance aux concours CFJ	12
Autre prépa*	13

\*En cas d'autre prépa (13), précisez dans un champ complémentaire le nom de la prépa.

- non boursier ou boursier avec échelon  
N pour non  
O pour oui  
et si oui  
échelon de bourse :
  - 0
  - 1
  - 2
  - 3
  - 4

5  
ou 6

- Résultats :
  - 1 non admissible à l'issue des écrits
  - 2 admissible à l'oral
  - 3 admis sur liste principale
  - 4 admis sur liste d'attente

## ANNEXE 2

### Les épreuves de recrutement des cinq formations en 2013

<b>Au CUEJ</b>
----------------

#### Épreuves écrites (admissibilité) :

- Article sur un **thème de société** (3 heures - note sur 50). Le candidat est invité à composer autour d'un sujet de société, destiné à évaluer sa compréhension du monde contemporain par la mobilisation de ses connaissances, selon son parcours académique, dans les domaines historique, économique, juridique et/ou politique. L'épreuve permet aussi de mesurer les capacités d'expression, de grammaire et d'orthographe.
- Connaissance de l'**actualité** (2 heures - note sur 50). L'épreuve permet d'évaluer la connaissance de l'actualité de l'année précédant le concours (mobilisation de l'écrit et des images)
- Résumé d'un article en **langue étrangère** (anglais ou allemand) (2 heures - note sur 50). Outre la connaissance d'une langue étrangère, l'épreuve est destinée à évaluer les capacités de synthèse et de hiérarchisation des informations.
- **Observation/Reportage** (4 heures - note sur 80): L'épreuve d'observation a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre des compétences dans les domaines suivants : sens de l'observation, rigueur dans la description factuelle, aptitude à décrire sans mobiliser les ressources de la narration, distanciation par rapport à l'allégation.
- **Culture générale** (2 heures - note sur 50). Le candidat doit composer une vingtaine de lignes sur trois sujets de culture générale choisis dans les domaines suivants: histoire, géographie, science politique, économie, arts et lettres, sciences et technologie. Il lui est proposé deux sujets par thème, le plus souvent inspirés de l'actualité.

#### Épreuves orales (admission) :

- Chaque candidat admissible est convoqué devant deux jurys pour des entretiens d'un quart d'heure environ. Aucune préparation n'est nécessaire.
- L'un des jurys s'intéresse plus particulièrement à la **motivation** des candidats, l'autre à ses **connaissances générales**.
- Chaque jury est composé d'universitaires et de journalistes professionnels (de 3 à 4 membres par jury).
- Tous les étudiants admissibles sont entendus par les deux jurys.

## A l'EJCAM

### Épreuves écrites (admissibilité) :

- Connaissance du **français** (1h, coefficient 6) : sous forme de QCM, vérification du niveau de maîtrise de la langue (vocabulaire, syntaxe, règles grammaticales de base)
- **Anglais** (1h, coefficient 6) : vérification d'un niveau élémentaire (vocabulaire et grammaire)
- **Culture générale** (2h, coefficient 10) : sous forme de dissertation, évaluation de la capacité à argumenter et à structurer un raisonnement
- **Synthèse** de documents (2h, coefficient 8) : documents sur une thématique d'actualité, évaluation de la capacité à lire efficacement et rapidement des documents, à trier et à construire un plan à partir des éléments dégagés

### Épreuve orale (admission) :

- Entretien avec le candidat destiné :
  - à discuter de son **projet professionnel**, de ses goûts et de la manière dont il se projette dans le métier de journaliste et
  - à vérifier son appétence pour l'**actualité**.

## A l'EJDG

### Épreuves écrites (admissibilité) :

- épreuve d'**Actualité /Culture Générale**: connaissance de l'actualité de l'année passée et maîtrise de la culture générale relative à cette actualité
  - Synthèse: rédaction d'une synthèse à partir d'un corpus d'articles et de documents portant sur une actualité. En addition, deux questions de culture générale relatives à cette actualité, afin de vérifier que le candidat maîtrise l'écriture de synthèse, mais l'actualité en question aussi.
- **Iconographie**: Il s'agit de vérifier que le candidat possède une certaine culture visuelle, une aptitude à l'analyse en termes de relation écrit/image.

### Épreuve orale (admission) :

- Les admissibles passent un examen oral entre 20 et 30 minutes, il leur est demandé:
  - de présenter leur parcours / **motivation**
  - de répondre à quelques questions en **anglais**
  - de *pitcher* à partir d'un **sujet d'actu** qui leur a été communiqué une demi-heure avant leur passage.

Le jury de l'oral est composé d'un enseignant chercheur du département journalisme, d'un journaliste maître de conférences associé du département journalisme, et d'un rédacteur en chef d'un média local.

## A l'IJBA

### Épreuves écrites (admissibilité) :

- **un résumé critique de film** (sur 15 points) destiné à apprécier les qualités d'expression et d'analyse des candidats,
- **une épreuve de français** (15 points) vocabulaire, grammaire et syntaxe,
- **un projet d'enquête** (sur 20 points) destiné à évaluer la connaissance des sources d'information et la capacité à mettre en œuvre une démarche cohérente,
- **un questionnaire d'actualité et de culture générale** (sur 15 points) destiné à évaluer les connaissances des candidats.

### Épreuve orale (admission) :

Le jury est composé de deux enseignants. L'entretien dure 30 minutes et comporte 4 parties :

- le candidat remet au jury une **production journalistique** écrite qu'il juge de grande qualité (photo, article de presse, dessin, impression de page web) et l'accompagne oralement d'un bref commentaire (5 points),
- le candidat est interrogé sur ses **motivations**, ses expériences professionnelles, son projet et son parcours (10 points),
- il est invité à parler pendant cinq minutes d'un **sujet de son choix** pour convaincre le jury de son intérêt (10 points),
- l'entretien porte aussi sur l'**actualité** et sur la capacité du candidat à dépasser les faits pour les mettre en perspective (10 points).

### Épreuves écrites (admissibilité) :

- **Culture générale**, sous forme de QCM. 20 catégories de questions, 5 questions par catégorie.
- **Maîtrise de la langue française.** (Orthographe, syntaxe, vocabulaire, ponctuation, incohérences, inexactitudes...), sous forme de QCM.
- **Rédaction d'un synopsis d'article.** L'épreuve permet d'estimer la créativité du candidat, sa capacité à construire, ordonner et traduire les divers éléments d'un sujet à destination d'un public déterminé.
- **Connaissance de l'actualité**, sous forme de QCM.

### Épreuves orales (admission) :

- **Entretien individuel - actualité.** Des journalistes professionnels, encadrés par un enseignant de l'Institut, testent la connaissance de l'actualité récente par candidat, sa capacité à hiérarchiser l'information de manière pertinente, sa réactivité, ses capacités d'analyse et de synthèse.
- **Entretien individuel - motivation.** Un entretien avec un enseignant de l'Institut et des professionnels des médias permet d'évaluer le degré de motivation du candidat et la pertinence de son projet professionnel.
- **Entretien individuel, anglais, allemand ou espagnol.** Cette épreuve d'une quinzaine de minutes est destinée à évaluer le niveau du candidat selon le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Elle consiste en un entretien journalistique portant sur un thème d'actualité et sur le parcours du candidat.
- **Épreuve rédactionnelle collective.** L'épreuve rédactionnelle collective est destinée à évaluer la capacité des candidats à produire un travail en équipe (en groupe de 6 à 10). Elle est notée sur 20 (coefficient 1). La même note est attribuée à tous les membres du groupe. Il ne s'agit donc pas d'être en compétition, mais bien en coopération au sein du groupe. Toutefois une bonification (coefficient 1 également) est prévue pour les candidats ayant apporté le plus au travail collectif et à la production d'idées pertinentes.
- **Épreuve de réflexion logique.** L'épreuve de réflexion logique est destinée à évaluer les capacités de raisonnement logique du candidat. Elle teste les compétences nécessaires en Data journalisme.

## **Modalités de recrutement pour les candidats étrangers**

Dans les cinq formations, aucun étudiant étranger, européen ou non, ne franchit le cap des écrits. Rien d'étonnant puisque la maîtrise de la langue française y est évaluée partout. C'est pourquoi certaines écoles ont ménagé des voies de recrutement spécifiques pour ces candidats.

### **Au CUEJ :**

Le concours est réservé aux étudiants français. Les étudiants étrangers peuvent s'y inscrire s'ils ont accompli leur scolarité secondaire et supérieure en France.

Les admissions des étudiants étrangers se font sur dossier, directement adressés au CUEJ par les candidats (qui peuvent avoir déjà engagé les procédures de demande de bourse du gouvernement français). Une trentaine de dossiers par an arrivent à l'école. Deux étudiants sont recrutés, exceptionnellement trois selon la qualité des candidatures.

Outre ces admissions sur dossier, dans le cadre du double cursus de master journalisme Université de Strasbourg/Université de Freiburg, de cinq à huit étudiants sont recrutés hors concours par l'université partenaire (Freiburg) et sont intégrés aux effectifs de la promotion de formation initiale. Il s'agit de manière quasi-exclusive d'étudiants étrangers (Allemands, mais aussi Autrichiens, Luxembourgeois, Belges...).

Le CUEJ a accueilli en 2013 deux étrangers en M1 (une Turque et une austro-péruvienne) + 9 Allemands qui, bien qu'inscrits au CUEJ, suivent leur première année à Fribourg.

### **A l'EJCM :**

Il n'existe pas de procédure de recrutement spécifique pour les étudiants étrangers qui doivent passer le concours dans les mêmes conditions que les autres étudiants et être détenteurs d'une L3 ou d'un diplôme équivalent français ou étranger.

### **A l'EJDG :**

Il n'existe pas de procédure de recrutement spécifique pour les étudiants étrangers.

### **A l'IJBA :**

Tous les dossiers d'étudiants étrangers sont établis et pré-instruits par Campus France (<http://www.campusfrance.org/fr/>) : ils sont dispensés d'épreuves écrites.

Une commission les examine et propose éventuellement un entretien oral sur Skype.

Le jury final d'admission prononce leurs résultats.

Quelques étudiants de pays frontaliers, résidant et étudiant en France l'année du concours, se présentent cependant aux épreuves écrites.

En 2013, aucun candidat étranger n'a intégré la première année du master de l'IJBA.

### **A l'IPJ :**

Il n'existe pas de procédure de recrutement spécifique pour les étudiants étrangers.